

Varennnes sur Loire

ÉDITION
2022



LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

www.varennessurloire.fr



2022

**Une centenaire à
Varennnes-sur-Loire**

p.23

L'EXPERIENCE INFORMATIQUE A VOTRE SERVICE

MASC
INFORMATIQUE

POUR LES PROFESSIONNELS
ET LES PARTICULIERS

Gilles Peltier
VARENNES SUR LOIRE (49)
06 81 47 63 03
masc.info@free.fr

Dépannages, Services,
Conseils et Vente
en Informatique

Interventions
sur site ou à domicile

<http://masc-info.pagespro-orange.fr/>

LE PETIT
Bistrot

TABAC / PRESSE - PIZZA le vendredi soir à 18h30

2, rue des Sabotiers
Varennnes-sur-Loire

02 41 50 65 16
06 18 25 60 26

VIVESCO

Du lundi au samedi :
8h00-13h et 15h00-19h30
Dimanche : 8h30-13h

18, place du Jeu de Paume - Varennes-sur-Loire
Tel. 09 72 86 43 05

POZ'ALU

Menuiserie ALU PVC Bois
toutes fermetures

6 rue Neuve
49730 Varennes/Loire
Tél./Fax 02 41 38 32 80
06 88 75 60 22

RGE
ECO
artisan

Langé 2 L

Rénovation - Ravalement
Maçonnerie - Plâtrerie

ZA Prée Bertain - 49730 VARENNES SUR LOIRE
02 41 67 69 90

Le Fournil de la Loire sarl

Boulangerie - Pâtisserie
Votre artisan boulanger, le choix de la qualité.

Charles Pyré
13, Place du Jeu de Paume
49730 Varennes-sur-Loire
02 41 51 45 36
charlespyre@hotmail.fr

Du lundi
au samedi :
7h-13h
15h30-20h
Dimanche :
7h30-13h
Fermé
le mercredi

Le Jardin de Varennes

BAR RESTAURANT

Cuisine traditionnelle - Groupes - Entreprises - Familles

Ouvert tous les jours
Le vendredi & le samedi soir :
sur réservation
Fermé le dimanche

10, place du Jeu de Paume
49730 Varennes sur Loire
02 41 51 41 41 - 06 03 87 52 31

Pharmacie Girault
Varennes-sur-Loire
02 41 51 72 28

Matériel Médical
Orthopédie Générale
Homéopathie

E-mail : contact@loireinfo.fr
www.loireinfo.fr

RAGOT Mickael

Maintenance et Ventes
1, rue de la Loire
49730
Varennes sur Loire

02 41 67 07 98
06 08 407 990

Mabileau Ludovic

06 13 15 09 76
mabileau.ludovic@yahoo.fr

Peinture décoration
Tapisserie
Revêtement de sols et murs
Vitrerie
Ravalement de façades

6 bis rue de la Loire
49730 Varennes sur Loire

ZINGUERIE - FUMISTERIE
TRAITEMENT DE TOITURES - ISOLATION

CHESNEAUX-RIBAUT

RESTAURATION
DE CHARPENTE
COUVERTURE

49730 VARENNES/LOIRE
02 41 51 72 18
06 87 33 75 07
Fax. 02 41 67 55 30

LA GRANDE PRAIRIE
ÉLEVEUR DE BOVINS LIMOUSINS

VENTE DIRECTE EN COLIS
Bœuf

N° 6 Rue des basses rues
49730 VARENNES SUR LOIRE
06 46 80 06 72



Gilles TALLUAU
Maire de Varennes-sur-Loire

édito



Nous vous informons que notre bulletin paraîtra désormais une seule fois par an en fin d'année. Il sera éventuellement complété par une gazette avant l'été. Vous pouvez retrouver toutes les informations communales sur Intramuros, Facebook et le site internet.

Nous vous souhaitons une bonne lecture ! 📖

La commission communication

Chers Varennaises et Varennais,

Comme vous le savez, le taux d'incidence de l'évolution du virus de COVID-19 repart à la hausse. Le port du masque en extérieur est à nouveau obligatoire dans les centres-villes du département et nos enfants le portent à nouveau en classe.

La vaccination reste, à l'heure actuelle, la meilleure parade à la crise sanitaire que nous vivons. Je conseille donc à toutes les personnes qui ne le seraient pas, de se faire vacciner.

Vous êtes nombreux à permettre à la commune d'être un lieu d'épanouissement pour chacun de nous : les présidentes et présidents d'associations épaulés par leurs équipes de bénévoles, les acteurs économiques de notre commune que sont les artisans, commerçants et agriculteurs, les agents communaux et mes collègues, les élus. Vous êtes ceux qui permettez à la commune de bien fonctionner et même mieux, d'être le meilleur endroit pour vivre ! Chaque jour qui passe, c'est grâce à vous que la commune progresse et que l'équipe municipale et moi-même pouvons mettre en place de nouveaux projets.

Nous vous en remercions.

Tout au long de l'année, nous avons cherché à répondre aux besoins de chacun pour envisager un avenir meilleur. Notre priorité a été de favoriser l'expansion du bâti avec, je l'espère pour 2023/24, la construction des premières maisons du lotissement de l'Ouche Maréchal. 16 logements pour séniors y seront également construits. Pensés comme un véritable domicile, ces logements auront des espaces de vie partagés afin de rompre l'isolement de personnes en perte d'autonomie ; leur sécurité sera assurée par des aidants 24 heures sur 24. La société Âges & Vie, spécialiste des résidences partagées, a été séduite par notre commune qui dispose, notamment, d'une maison médicale comptant 20 professionnels de santé. Elle investira donc 2 millions d'euros dans ce projet. En outre, six logements seront créés et adaptés pour les séniors par Saumur Habitat au 10 rue de la Loire, au cœur du bourg.

Nous n'oublions pas les familles. La cantine à 1 € pour tous a été mise en place en septembre, par la volonté unanime du conseil municipal, sans que cela ne coûte aux finances communales, bien au contraire ! Nous pouvons nous réjouir que notre école, récemment rénovée, attire autant d'enfants. Une huitième classe a même été ouverte. Les efforts faits en direction de l'éducation prennent tout leur sens, jusqu'à l'accompagnement dans la vie active.

Avec le dispositif « argent de poche », tout Varennais entre 16 et 21 ans pourra, pendant les vacances scolaires, effectuer un petit chantier de proximité durant une demi-journée. Il participera ainsi à l'amélioration de notre cadre de vie à tous et la citoyenneté guidera son action. En contrepartie, il recevra une indemnité allant jusqu'à 15 € par jour. C'est, me semble-t-il, une bonne façon de récompenser l'effort et le mérite, en réhabilitant la valeur travail.

La vie d'une commune est malheureusement jalonnée d'épreuves. Le décès, cet été, de Christiane Langé, notre première adjointe, nous a plongés dans une profonde tristesse. Toujours souriante, aimable et grande travailleuse, Christiane était une personne compétente et de confiance. Son implication au sein du conseil municipal fut totale. Là où tu es, Christiane, nous te remercions.

Je salue ainsi l'arrivée de Murielle Chapu, nouvelle conseillère municipale. Déjà élue lors du mandat précédent, Murielle a toutes les clés en main pour participer à la vie de notre commune ; je lui souhaite la meilleure intégration possible au sein de notre équipe.

En 2022, votre conseil municipal, bien entendu, poursuivra son travail, mais sans oublier de cultiver, encore et toujours, ce bonheur de vivre ensemble ! Voltaire disait : « Le présent accouche, dit-on, de l'avenir. » Notre présent prend aujourd'hui des teintes plus lumineuses que l'année dernière ; j'espère qu'il augure en effet d'un avenir radieux pour chacun de nous.

Chères Varennaises, chers Varennaï, chers amis, au nom de tout le conseil municipal et en mon nom, je vous exprime tous mes vœux de bonne santé et d'épanouissement pour cette nouvelle année qui s'annonce ! Qu'elle vous apporte réussite, moments de joie et de bonheur en famille ! Bonne lecture à tous.

Gilles TALLUAU
Maire de Varennes-sur-Loire



“ Hommage à Christiane

Nous savions tous que Christiane était malade, mais elle était tellement forte face à cette épreuve, toujours souriante, prévenante, agréable, que nous en avions presque oublié qu'elle pourrait nous quitter. Et la réalité nous a rattrapés au mois de juillet... Nous avons tous été bouleversés à l'annonce de son décès.

Christiane était une femme de grande valeur, à l'écoute, pleinement investie dans son rôle de première adjointe. Elle apportait son expertise dans la gestion des comptes de notre commune, grâce à sa carrière de directrice financière dans un grand groupe industriel. Elle aimait sincèrement notre commune, depuis qu'elle s'y était installée par amour, avec Claude. Elle n'a d'ailleurs pas hésité à accepter le poste de première adjointe lors des dernières élections, quand elle aurait pu partager sa retraite entre les voyages, sa famille et ses amis.

Avec Christiane à nos côtés, il était toujours simple de trouver une solution tant elle avait à cœur d'avancer et de servir les autres. Nous lui rendons hommage aujourd'hui, pour tout le travail qu'elle a réalisé, avec droiture et générosité, mais aussi pour les liens d'amitié qu'elle a tissés avec nombre d'entre nous.

Elle méritera pour toujours tout notre respect, notre amitié et notre sympathie.

Chère Christiane, tu es près de nous dans chacun des souvenirs que tu nous as laissés et qui sont pour nous une vraie richesse. 🕯️

- SOMMAIRE -

-05- CONSEIL / COMMISSIONS

-06- EN BREF

-09- VIE POLITIQUE

-10- VIE ASSOCIATIVE

10. CIRCA THÉÂTRE
11. COMITÉ DES FÊTES
11. MAISON DE LA NATURE & CHASSE
12. LA JOIE DE VIVRE
12. ATELIER DE VARENNES
12. DON DU SANG
13. CO-LIBRIS BIBLIOTHÈQUE
14. DANSE VARENNAISE
15. LES AMIS DE L'ORGUE
15. ÉCOLE DE MUSIQUE
16. APE
17. AFR VIVADO
17. RAVI
18. VARENNES LOISIRS NATURE
18. TENNIS CLUB VARENNAIS
19. ESVV
20. AVB ET MCV
21. ADMR
21. ANCIENS COMBATTANTS
22. 100 ANS 100 PAGES

-23- DOSSIER MUSIC'A VARENNES

-26- INFOS DIVERSES

26. DISPOSITIF ARGENT DE POCHE
27. ÉCOLE URBAIN FARDEAU
27. REMISE DES DICTIONNAIRES
27. RECENSEMENT ET SAPIN
28. MARCHÉ DES PRODUCTEURS
28. INDEMNITÉS DES ÉLUS
28. MUTUELLE COMMUNALE
29. COURRIER ADRESSÉ AUX PARLEMENTAIRES
29. HAIES BOCAGÈRES

-30- CONSEIL MUNICIPAL

30. DU 02 DÉCEMBRE 2020
31. DU 20 JANVIER 2021
32. DU 17 FÉVRIER 2021
32. DU 17 MARS 2021
33. DU 24 MARS 2021
33. DU 21 AVRIL 2021
35. DU 09 JUIN 2021
36. DU 07 JUILLET 2021
37. DU 22 SEPTEMBRE 2021
38. DU 20 OCTOBRE 2021

-40- VIE ÉCONOMIQUE

-42- SANTÉ & SOCIAL

Bulletin d'informations municipales réalisé par la commission communication de la mairie de Varennes-sur-Loire

Directeur de publication :

Gilles Talluau

Rédaction :

Commission communication

Création, mise en page :

Ignis communication

Crédits photos :

Mairie de Varennes-sur-Loire

Tirage :

950 exemplaires

Impression :

Imprimerie Kméléon

Imprimé sur papier PEFC

MAIRIE

22, place du Jeu de Paume

49730 Varennes-sur-Loire

Tél. 02 41 51 72 29

mairie@varennessurloire.fr

www.varennessurloire.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Le samedi de 8h30 à 12h



Gilles TALLUAU
Maire

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Sylvie BELLANGER
1^{ère} adjointe



Jean-Luc JOULIN
2^e adjoint



Christine JOUSSELIN
3^e adjointe



Daniel POIRIER
4^e adjoint



Gaëlle BILLARD
Conseillère



Murielle CHAPU
Conseillère



Laurent DINAND
Conseiller



Jean-Claude DOUAUD
Conseiller



Sylvie GLET
Conseillère



Dominique GOURIER
Conseiller



Eric JAMET
Conseiller



Samuel LECHAT
Conseiller



Peggy LEFIEF
Conseillère



Marietta LUCAS
Conseillère



Patrice MOËNS
Conseiller



Chantal RÉQUILLARD
Conseillère



Brigitte SAINT-CAST
Conseillère



Didier TABOURIER
Conseiller

LES COMMISSIONS

VOIRIE - FOSSÉS - SIGNALISATION - AGRICULTURE

JOULIN Jean-Luc (VP)
GOURIER Dominique
JAMET Eric
JOUSSELIN Christine
LECHAT Samuel
MOËNS Patrice
POIRIER Daniel

ENFANCE - JEUNESSE

JOUSSELIN Christine (VP)
BELLANGER Sylvie
LEFIEF Peggy
LUCAS Marietta
RÉQUILLARD Chantal

BÂTIMENTS - URBANISME - ACCESSIBILITÉ - ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - COMMERCES - ARTISANAT

POIRIER Daniel (VP)
JOULIN Jean-Luc
MOËNS Patrice
RÉQUILLARD Chantal
SAINT-CAST Brigitte

MAPA (MARCHÉS PUBLICS A PROCÉDURE ADAPTÉE)

TABOURIER Didier (VP)
CHAPU Muriel
JOUSSELIN Christine
MOËNS Patrice
POIRIER Daniel

BUDGET

SAINT-CAST Brigitte (VP)
BILLARD Gaëlle
CHAPU Muriel
LUCAS Marietta
TABOURIER Didier

COMMUNICATION

JAMET Eric (VP)
BELLANGER Sylvie
BILLARD Gaëlle
DINAND Laurent
GLET Sylvie
LUCAS Marietta
SAINT-CAST Brigitte

CIMETIÈRE

JOUSSELIN Christine (VP)
BELLANGER Sylvie
DINAND Laurent
DOUAUD Jean-Claude
GLET Sylvie
LUCAS Marietta

ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

SAINT-CAST Brigitte (VP)
DINAND Laurent
GOURIER Dominique
JOULIN Jean-Luc
JOUSSELIN Christine
LECHAT Samuel
MOËNS Patrice
POIRIER Daniel
RÉQUILLARD Chantal

LOISIRS - CULTURE - TOURISME - VIE ASSOCIATIVE - ÉVÉNEMENTIEL

BELLANGER Sylvie (VP)
CHAPU Muriel
DINAND Laurent
DOUAUD Jean-Claude
GLET Sylvie
JAMET Eric
LEFIEF Peggy
LUCAS Marietta
TABOURIER Didier



LOTISSEMENT DE L'OUCHE MARÉCHAL

Tous les propriétaires des terrains sur lesquels sera réalisé le futur lotissement ont donné leur accord.
Les cabinets d'études vont maintenant pouvoir finaliser le projet.



LOGEMENTS 10 RUE DE LA LOIRE

Un accord a été trouvé entre la commune et Saumur Habitat pour réhabiliter le bâtiment des anciens logements de l'école des filles au 10 rue de la Loire.

Six logements accessibles aux personnes à mobilité réduite seront aménagés dans cet espace.



MATINÉE CITOYENNE

En partenariat avec la maison de la nature et de la chasse ainsi que Vivado, la matinée citoyenne a eu lieu **le samedi 11 septembre**. Un volume important de déchets de toutes sortes a encore été collecté dont énormément de canettes de bière. Merci à nos agents communaux qui toute l'année s'investissent dans la propreté de notre commune et aux Varennais pour leur mobilisation lors de cette journée.
Un moment de convivialité a clôturé cette matinée.



INAUGURATIONS

Inauguration de l'espace Chavigny et de la salle de musique.

L'inauguration officielle de l'**espace Chavigny** et de la **salle de musique** a eu lieu **le samedi 2 octobre** en présence de nombreux élus et de citoyens varennais. La prestation toujours plus dynamique de Music'A Varennes nous a fait oublier la météo capricieuse ; l'ambiance est même montée de plusieurs crans quand les élus ont coupé les rubans tricolores de cette double inauguration !

Un projet basé sur le respect de la nature et sur la revégétalisation des espaces urbains en créant un espace de rencontres intergénérationnelles.



VISITE DE LA COMMUNE

Pour sa première visite sur le terrain depuis sa prise de fonction fin septembre, Marie Pervenche Plaza, la nouvelle sous-préfète de l'arrondissement de Saumur est venue le 15 octobre à la rencontre des élus varennais afin de prendre connaissance des réalisations et des projets municipaux.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

Dépôt d'une gerbe au monument aux morts accompagné par la MAV, en présence des anciens combattants, des responsables des pompiers et de la gendarmerie.



FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur notre commune.

Pour en connaître les détails, consulter le site internet

[ANJOU-FIBRE.FR](https://www.anjou-fibre.fr)



TEMPÊTE JUIN 2021

La commune de Varennes-sur-Loire a subi une mini-tornade **le samedi 19 juin**.

En début d'après-midi, sous la pluie, le vent s'est brusquement levé et la mini-tornade s'est formée, emportant tout sur son passage. Le cimetière communal a été le premier touché. Stèles couchées, croix gisant à terre, pierres tombales fendues, plaques et fleurs dispersées pêle-mêle...

Gilles Talluau salue de nouveau la solidarité spontanée des uns et des autres.



TROC PLANTES

La commission espaces verts vous informe que le « troc plantes » de Varennes-sur-Loire aura lieu **le dimanche 22 mai 2022** en même temps que le vide-greniers. Nous vous y espérons nombreux et remercions le Comité des fêtes de nous accueillir pour cette première.



MAISON DE L'ENFANCE

Bientôt une nouvelle aire de jeux à la maison de l'enfance sous l'œil attentif des futurs utilisateurs.



LE MOT DE L'OPPOSITION

L'année 2021 se termine, et, je souhaite apporter quelques précisions sur les décisions qui ont été votées par notre municipalité.

Lors de la séance du 18 septembre 2019, concernant les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet du plan local d'urbanisme intercommunal secteur SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT, le conseil municipal, en date du 20 janvier 2021, a pris la décision d'effectuer un recensement des bâtiments, tels que des granges ou des dépendances, qui pourraient être transformées en habitations temporaires. Il semblerait que certains habitants n'ont pas été consultés, mais, je pense qu'ils ont la possibilité de s'assurer, auprès du secrétariat de mairie, que leurs bâtiments ont été pris en compte.

Le 7 juillet 2021, le conseil municipal a donné son accord de principe pour l'implantation d'une structure « AGES ET VIES » pour personnes âgées en perte d'autonomie. Un vote qui aura de lourdes conséquences financières pour le de réalisation du futur lotissement « L'OUICHE MARECHAL ». Lors du conseil municipal du 20 septembre 2020, ce projet se chiffrait à un montant de 1 063 000 €, et, avec un déficit prévisionnel de 242 000 €. La réalisation des logements « AGES ET VIES » alourdira ce dernier de 140 000 €, soit un total de 382 000 €. Malheureusement, ce type de projet fait toujours l'objet de plus-values qui ne feront qu'amplifier ce déficit.

Sachant que le loyer mensuel prévisionnel « AGES ET VIES » est d'environ 2 300 € mensuel, et, qu'après déductions des aides financières (APA, CREDITS D'IMPOTS, APL) le résident aura à supporter un reste à charge de 1 600 € mensuels.

Combien de varennaises et de varennais auront des ressources suffisantes pour faire face à cette dépense mensuelle ?

AGES et VIES est une association loi 1901, à but non lucratif, avec un actionnaire majoritaire « le groupe KORIAN ». Ce groupe financier composé d'actionnaires tels que : (Assurances vies PREDICA du CREDIT AGRICOLE, Holding MALAKOFF, investissements de groupes de pensions du secteur public, etc.), dont le seul but est de produire des profits afin de verser des dividendes à ses actionnaires. Le projet « AGES et VIES » occupera en surface l'équivalent de 5 parcelles « accession à la propriété » et, par conséquent, la possibilité à de jeunes couples, avec enfants, de venir investir dans notre commune.

Au cours de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2021, les élus ont voté les décisions suivantes :

La majorité municipale a donné son accord pour la prise en charge des frais de transports et d'hôtels pour assister au congrès national des maires. Monsieur le maire et les adjoints bénéficient d'une indemnité de fonctions et non un revenu de remplacement. Les indemnités des élus sont attribuées pour faire face aux dépenses liées à leurs fonctions. Sachant que Monsieur le maire bénéficie d'une indemnité mensuelle brute de 2 006,93 € soit 24 083,16 € annuelle brute, et, que les adjoints ont 770,10 brut mensuel soit 9 241,20 € brut annuel. Je considère que ces sommes peuvent couvrir aisément les quelques 300 €, par personne, de frais pour assister à cette manifestation.

Suite à la décision prise, par les conseillers départementaux pour l'augmentation de leurs indemnités, une lectrice de notre commune, dans la presse locale, s'insurgeait contre cette décision en arguant le fait que bon nombre de personnes ne se chauffent pas ou peu, ne mangent pas à leur faim, ne se soignent pas faute de moyens financiers.

Cette décision municipale est une forme déguisée d'augmentation de l'indemnité de fonction de nos élus.

Projet d'échangeur autoroute A85 sur la commune de BRAIN-SUR-ALLONNES :

Au conseil municipal du 18 septembre 2019, dans le cadre du projet du plan local d'urbanisme intercommunal, nos élus donnaient un avis favorable au projet de contournement du bourg compte tenu de l'ouverture prochaine de l'échangeur de l'autoroute A85. Sachant que les communes d'ALLONNES, BRAIN-SUR-ALLONNES, LA BREILLE-LES-PINS, NEUILLE, VILLEBERNIER, VIVY, ont donné un avis favorable, et, que selon Monsieur le maire, la décision de VARENNES-SUR-LOIRE est sans importance. Les élus de la majorité municipale ont émis un avis défavorable. Je pense que ce projet, datant de plusieurs années, aurait dû faire l'objet d'une étude approfondie sur l'impact et les incidences concernant le réseau routier, le commerce local avant de prendre une telle décision hâtive sans aucune concertation de la population.

La sortie de l'échangeur de l'autoroute A85 à BOURGUEIL n'a pas donné lieu à un contournement du village « PORT BOULET » et n'a pas fait disparaître le commerce local.

L'échangeur de l'autoroute A85 à BRAIN-SUR-ALLONNES et la réalisation, en priorité, de la viabilisation du futur lotissement apporteront une nouvelle vitalité à notre commune et sera bénéfique au commerce local et à l'artisanat.

Patrice MOENS

élu de la liste Varennes-sur-Loire notre passion



CIRCA THÉÂTRE VARENNAIS

2022 : ENCORE UNE ANNÉE SANS THÉÂTRE

L'année 2021 aura été très douloureuse pour notre troupe. Nous avons bien sûr dû annuler nos représentations de janvier dernier, mais surtout, nous avons perdu dans cette même année trois de nos membres, emportés par des maladies.

Mais enfin, nous avons repris les répétitions !!! Fin septembre, nous avons décidé de nous relancer, en reprenant les répétitions de la pièce *La Souricière*, une comédie policière d'Agatha Christie. Tout était prêt : les décors, les affiches, et même les acteurs, motivés à l'idée de retrouver la scène après ce grand arrêt forcé.

Pourtant, comme il y a un an, nous avons été rattrapés par le covid. Devant une incertitude grandissante et des risques de restrictions sanitaires certainement plus grandes à venir, et après une ultime réunion le 23 novembre, nous avons décidé d'annuler nos représentations, prévues en janvier 2022.

À vous, fidèle public, nous souhaitons une bonne année et espérons vous retrouver en janvier 2023. D'ici là prenez soin de vous !!!

THEATRE A VARENNES SUR LOIRE
SALLE DES LOISIRS

CIRCA
Théâtre
Varennaise
présente

AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES DE VARENNES
Samedi 15 janvier à 20h30
Dimanche 16 janvier à 14h30
Samedi 22 janvier à 20h30
Dimanche 23 janvier à 14h30
Samedi 29 janvier à 20h30
Dimanche 30 janvier à 14h30

~~2022 2023~~

Reservations aux
06 43 44 45 47 ou 06 00 00 00 00

Entrée : 7 Euros (gratuit - de 12 ans)

D'après Agatha
Christie

La SOURICIÈRE

Manoir de Monkswell

<http://theatrecirca.free.fr>

PLUS D'INFOS

Jean-Paul LECHAT, président de CIRCA
06 30 09 06 04

[HTTP://THEATRECIRCA.FREE.FR](http://THEATRECIRCA.FREE.FR)

COMITÉ DES FÊTES

LA JOIE DE SE RETROUVER LORS DES MANIFESTATIONS

Après plusieurs mois d'interruption, le Comité des Fêtes reprendra ses manifestations avec l'assemblée et le vide-greniers du **22 mai 2022**.

Nous comptons vous retrouver lors de nos prochaines manifestations. Articles et affiches vous informeront de ces futures fêtes.

Le comité des fêtes vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux pour 2022.

MANIFESTATIONS 2022

24 AVRIL + repas des aînés

22 MAI + assemblée & vide-greniers (place du Jeu de Paume)

11 JUIN + tablée varenaise (place du Jeu de Paume)

31 JUILLET + fête des battages & vide-greniers
(Manoir de Champfreau)

1^{er} OCTOBRE + soirée bénévoles

 **PLUS D'INFOS**

Alain LECHAT, président
06 75 18 69 50



Il manque sur la photo : Hervé Tixier, Aurore Gaignon, Nadège Poncharreau, Thomas Millerand, Thierry Gallard et Chantal Lechat.



MAISON DE LA NATURE ET DE LA CHASSE

Bientôt le retour à la normale

En ce début de saison cynégétique 2021/2022, l'effectif des chasseurs reste stable. Dans cette période où la pratique de la chasse se voit attaquée de toute part, nous devons, plus que jamais, rester prudents et montrer la meilleure image de notre loisir.

Durant ces deux dernières années, nous avons été privés de nos festivités annuelles, alors nous vous donnons rendez-vous dès à présent !

Nous vous souhaitons une bonne saison à venir ; continuons de respecter et de protéger la nature.

DATES 2022

SAMEDI 30 AVRIL

Salle des fêtes de Varennes pour une soirée « fruits de mer ».

DIMANCHE 3 JUILLET

Le midi pour une fête de la chasse au port de Varennes.

SAMEDI 27 AOÛT

Soirée « moules frites ».

 **PLUS D'INFOS**
Bruno TALLUAUD



CLUB DE LA JOIE DE VIVRE

REPRISE DES ACTIVITÉS

Les deux activités principales ont enfin revu le jour : le club du mercredi après-midi réunit actuellement entre 8 et 16 adhérents (contre 20 environ avant la pandémie), et les cours de gym d'entretien sont animés par Yolène, la nouvelle professeure, qui donne entière satisfaction (le nombre de participants à cette activité reste le même).

Je souhaite que toutes nos activités et manifestations puissent se tenir, à commencer par notre repas de fin d'année et l'assemblée générale **le 12 janvier 2022**. Je présente à l'ensemble des membres du club et à leurs familles tous mes meilleurs vœux pour 2022.

PLUS D'INFOS

Robert GROLLEAU, président



L'ATELIER DE VARENNES

REPRISE DES ACTIVITÉS ET PRÉPARATION EXPOSITION 2023

Les activités au sein de L'Atelier de Varennes ont repris courant septembre en tenant compte, bien sûr, des directives gouvernementales. L'exposition prévue en octobre 2021 n'a pas eu lieu, covid oblige ! La prochaine exposition est programmée **les 13, 14 et 15 octobre 2023**. Le thème choisi est : le cirque et la fête foraine.

Les adhérentes s'y attèlent déjà !

L'Atelier de Varennes : cartonnage/encadrement, peinture et travaux d'aiguilles.

PLUS D'INFOS
Marie AUGÉY
06 31 70 95 84

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DU PAYS ALLONNAIS

RECOMMANDATIONS ET DATES POUR LES COLLECTES

L'association pour le don de sang bénévole du pays allonnais vous accueillera en 2022 :

Mercredi 12 janvier

à Brain-sur-Allonnes

Mercredi 13 avril à Allonnes

Lundi 11 juillet à la Breille-les-Pins

Mercredi 9 novembre

à Varennes-sur-Loire

Acte citoyen et généreux, le don de sang est avant tout une expérience riche et forte qui place les donateurs et les receveurs au cœur d'une dynamique de partage !

Chaque année, grâce au don de sang, 1 million de patients sont soignés.

« Un donneur averti en vaut deux. »

PLUS D'INFOS
Maryse MONORY





► BIBLIOTHÈQUE : DES LIVRES, DES IMAGES, DES MOTS PLEIN LES PAGES

Jouons un peu : quelques titres se sont cachés dans ces lignes, les retrouverez-vous ? Pour vous aider, regardez bien la photo de présentation des nouveautés de fin d'année !

APRÈS UNE ANNÉE FOLLE

... alors que nous nous préparons à la tempête qui vient, les livres nous offrent plus que jamais de voir la vie en relief. « Au jardin de ma vie, Madame, vous allez m'émouvoir » : c'est tout ce que demandent Corentine et ses amis, y compris la mère des enfants de l'Holocauste, avant l'été et si possible, sans soleil amer. Certains préféreront se rendre au carrefour des angoisses, à deux pas des croix de bois : chacun est libre d'opter pour le genre qui lui plaît (polar, BD, roman, biographie, documentaire, revues, album jeunesse, etc.). Comble des sidérations : on peut même réserver ses titres préférés en rayon dans une autre bibliothèque, via la navette qui circule au sein de l'agglomération.

Quatre heures, vingt-deux minutes et dix-huit secondes : est-ce ce que dureront les deux vies de Sofia, des dégustations de Châteaux Bordeaux ou un moment de lecture après le jour ? À vous de choisir, avec pour seule tyrannie : l'évasion à travers les mots. Prêt pour un nouveau départ ? Poussez les portes de votre bibliothèque !

MESURES SANITAIRES

Le passe sanitaire est demandé à l'entrée à partir de 12 ans, quand la bibliothèque est ouverte. Si vous n'en avez pas, les livres restent accessibles : contactez-vous pour réserver quelques titres (que nous pouvons choisir pour vous si besoin) et récupérez-les sur rendez-vous ou quand la bibliothèque est ouverte, en restant dans l'entrée. Derrière le masque, on peut deviner un sourire ! Vous pouvez appeler aux horaires d'ouverture (02 41 38 23 12) ou nous envoyer un message (varennes-point-lecture@orange.fr).



📅 DATES 2022

Agenda accessible en ligne

SAMEDI 22 JANVIER • 10H30

Sieste bercée - centre culturel

EN FÉVRIER

Exposition méchante malle :

les livres pour enfants qui font peur

VENDREDI 11 MARS • 18H30

Dictée à partir de 8 ans - salle des loisirs

> Accueil des tout-petits avec le RAM et

des plus grands, avec l'école.

OUVERT MARDI ET MERCREDI

16H/18H, SAMEDI 10H/12H.

> Carte 10 €, gratuite jusqu'à 26 ans (ou

sous conditions) : accès aux bibliothèques

et médiathèques du réseau Imagin'R.

➕ **PLUS D'INFOS**

Gaëlle BILLARD

varennes-point-lecture@orange.fr

02 41 38 23 12



DANSE VARENNAISE

▼ DANSE VARENNAISE DONNE DE SES NOUVELLES

Activités de la danse varennaise pour la saison 2021-2022

Après de nombreux mois sans danse suite à la crise sanitaire, la Danse varennaise a repris ses activités de danse de salon, la danse en ligne, country et zumba depuis le mois de septembre. Nous avons été heureux d'accueillir nos anciens et fidèles adhérents, mais aussi quelques nouvelles têtes. Nous sommes une centaine toutes sections confondues, mais si vous souhaitez nous rejoindre, nous serons enchantés de

vous recevoir et de vous faire découvrir nos activités et notre convivialité.

Nos prochaines échéances pour 2022 sont le thé dansant qui se déroulera le dimanche 6 février et le bal de notre association qui se tiendra **le samedi 5 mars**. Nous espérons vous voir nombreux et souhaitons que cela nous permette d'avoir de nouveaux adhérents et adhérentes la saison prochaine.

Les cours se déroulent dans la salle des loisirs pour la danse de salon les lundis

de 18 h à 22 h, les mercredis pour la country de 18 h 30 à 21 h et dans la salle des sports les jeudis de 19 h 15 à 20 h 15 pour la zumba.

Le bureau reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires, sinon vous pouvez consulter le site de l'association.

+ PLUS D'INFOS
Alain PETAS
06 98 68 81 50



DATES 2022

DIMANCHE 6 FÉVRIER

Thé dansant dans la salle des loisirs à partir de 14h30

SAMEDI 5 MARS

Repas dansant dans la salle des loisirs à partir de 20h30

 [HTTPS://DANSEVARENNES.WORDPRESS.COM](https://dansevarennnes.wordpress.com)

LES AMIS DE L'ORGUE



Après deux années compliquées pour nos manifestations musicales, les Amis de l'orgue reviennent avec un beau programme pour 2022.



Varenes sur Loire

Les Amis de l'orgue de Varenes ont eu le plaisir de vous offrir un concert du Trio Guérande au sein de l'église Saint-Martin-de-Vertou **le 7 novembre 2021**. Ceci marquait la reprise en douceur de nos activités.

Nous proposons pour 2022 un programme alliant notre orgue aux voix de chanteurs solos ou de chorales et aux accords musicaux de nombreux autres instruments.

C'est ainsi que nous préparons des représentations de groupes corses, angevins, néerlandais, etc. ; nous souhaitons vous y accueillir nombreux. Une adhésion annuelle à l'association, pour la modique somme de 5 €, vous permet d'être informé des dates de nos concerts et vous fait bénéficier de réductions sur le prix des entrées.

N'hésitez pas à en parler autour de vous ou à adhérer si ce n'est pas encore le cas ! Actuellement, nous comptons 75 adhérents dont 59 étaient présents ou représentés lors de notre dernière assemblée générale, ce qui montre le dynamisme de notre association pour cette nouvelle année d'activité.

Christian Courtois, actuellement secrétaire, se tient à votre disposition pour tout renseignement par mail ou par téléphone.

À très bientôt parmi nous.

+ PLUS D'INFOS

Véronique CHOUAND KOENIG

Christian COURTOIS
acavi97@gmail.com ou 06 81 58 84 17

ÉCOLE DE MUSIQUE

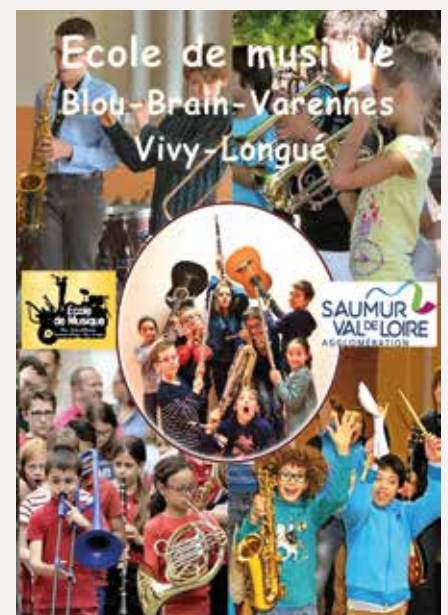
L'espace musical de Varenes-sur-Loire vous offre la possibilité de pratiquer, en individuel ou en collectif, un instrument de musique.

Cette année, nous accueillons plus d'une trentaine d'élèves.

L'éveil instrumental commence dès 5 ans avec au choix : le trombone, la trompette, la flûte traversière, la clarinette.

Des ateliers collectifs permettent d'appréhender le jeu en groupe et de préparer les élèves à intégrer des formations musicales amateurs comme la MAV.

Renseignements au secrétariat de l'école de musique
Blou-Brain-Varenes-Longué-Vivy :
02 41 38 57 45.



+ PLUS D'INFOS

06 16 05 73 01 – 06 73 89 49 96
ecole.musique.blou.brain@gmail.com
<https://ecole-musique-blou-brain-varenes-vivy-longue.opentalent.fr>



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES VARENNES-SUR-LOIRE

L'association a pour objet de regrouper les parents d'élèves bénévoles. Le but est d'organiser des manifestations tout au long de l'année afin de financer les cours de musique dont bénéficient nos enfants, ainsi que de subventionner la coopérative scolaire. Cela permet la prise en charge des diverses sorties et activités de l'école proposées par l'équipe enseignante.

Après deux années fortement perturbées par la Covid-19, nous avons commencé l'année par l'opération « benne à papier » qui nous a permis de récolter 6,18 tonnes soit un bénéfice de 765,54 euros. Nous avons ensuite organisé une vente de chocolats puis le concours de belote. Et pour terminer l'année, le tirage au sort de la grande tombola aura lieu en fin d'année.

Les membres de l'APE

NOUVEAU BUREAU

- + **Président** : Xavier THOMAS
- + **Présidente adjointe** :
Délizia MONORY
- + **Secrétaire** : Marine DERRO
- + **Secrétaire adjointe** :
Charline TALLUAU
- + **Trésorière** : Cécilia BARRAUD
- + **Trésorière adjointe** : Laura CHEVET

MANIFESTATIONS EN 2022

SAMEDI 26 FÉVRIER

Loto

Carnaval avec Music'A Varennes

AU PRINTEMPS

Vente de saucissons

Benne à papier au printemps

VENDREDI 24 JUIN

Fête de l'école

**ATTENTION :
UNE BENNE À
PAPIER EST PRÉVUE
AU PRINTEMPS !!!
N'HÉSITEZ PAS
À GARDER VOS
PAPIERS !**



 PLUS D'INFOS

Xavier THOMAS

apevarenes@outlook.fr

AFR VIVADO

UN ACCUEIL DE 3 À 17 ANS

Une association tournée vers l'enfance et la jeunesse : accueil jeunes (11-17 ans), accueil de loisirs (3-10 ans) et club junior (9-11 ans).

L'Association Familles Rurales Vivado accueille à la maison de l'enfance de Varennes-sur-Loire des enfants de 3 à 10 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires. Elle s'occupe également d'accueillir les enfants dans le cadre périscolaire le matin et le soir avant et après l'école.

Des animateurs(rices) diplômé(e)s des métiers de l'animation accueillent vos enfants et vos jeunes en proposant des plannings d'animations qui regroupent sport, activités manuelles et activités culturelles.

L'association propose également des sorties (bowling, cinéma...) ainsi que des séjours (ski, séjour à la mer, séjour sportif...)

Chaque année, l'association organise une soirée fouées le dernier week-end de septembre à Varennes-sur-Loire.



Accueil 3-10 ans

Toute la journée le mercredi et pendant les vacances scolaires / périscolaire (7 h 15 / 8 h 35 et 16 h 15 / 18 h 45).

Accueil 9-11 ans

Le mercredi matin et les matins des vacances scolaires.

Accueil 11-17 ans

Le mercredi de 14 h à 18 h, le vendredi de 18 h à 22 h, le samedi de 14 h à 18 h / du lundi au vendredi de 10 h à 18 h pendant les vacances scolaires.

PLUS D'INFOS

Angela DULIZE, directrice - 06 35 39 47 31
afrdirectionvivado@gmail.com

[HTTPS://AFRVIVADO.JIMDO.COM](https://afrvivado.jimdo.com)



RAVI

CLUB INFORMATIQUE

Le club informatique propose à ses membres des séances d'initiation ou de perfectionnement à l'utilisation des outils informatiques des adultes, pour leurs usages domestiques et de loisirs.

Un lieu de rencontre et de convivialité où les participants échangent et mettent en commun leurs expériences et leurs difficultés.

LES SÉANCES

Lundi : 16 h 45 à 18 h 30 /

Serge DELAGRANDE

Jeudi : 17 h 30 à 19 h 30 /

Henri DECRAENNE et Michel CHAGNON

Vendredi : 15 h 30 à 17 h 30 /

Michel BOCAGE et de 18 h 30 à 20 h /

Nicolas CHEVALIER

Samedi : 9 h à 11 h /

Jean-Claude GIGNON

La reprise des cours s'est faite au début du mois d'octobre, mais avec ce virus qui a l'air de persister, l'organisation des groupes s'en trouvera sans doute perturbée.



INFOS PRATIQUES

MEMBRE DU BUREAU

+ **Président** : Jean-Claude GIGNON

+ **Vice-Président** : Annick BORNES

+ **Trésorier** : Michel CHAGNON

+ **Secrétaire** : Henri DECRAENNE

+ **Secrétaire adjointe** : Martine CHOLLET

PLUS D'INFOS

Jean-Claude GIGNON
07 85 75 66 07



VARENNES LOISIRS NATURE

▼ RANDONNÉE

L'assemblée générale a eu lieu le dimanche 3 octobre 2021 à 11 h ; elle a été suivie d'un repas paëlla.

Les randonnées du lundi et du jeudi ont repris dès septembre : départ place de Chavigny à 9 h.

Une randonnée cool d'environ 5 km est organisée le mardi : départ à 9 h place de Chavigny.

Les sorties à l'extérieur de Varennes ont lieu tous les 1^{ers} lundis et les 3^{es} jeudis de chaque mois.

L'association continue à œuvrer pour 2022, vous pouvez venir nous rejoindre à tout moment de l'année.

DATES 2022

VENDREDI 7 JANVIER

Galette à 20 h

VENDREDI 15 AVRIL

Randonnée semi-nocturne

MERCREDI 11 MAI

Sortie vélo (itinéraire encore indéterminé)

DIMANCHE 22 MAI AU JEUDI 26 MAI

Séjour à St Benoît-des-Ondes

DIMANCHE 26 JUIN

Journée fouées au port

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE

Randonnée des lapins

 **PLUS D'INFOS**
Alain CHESNAUX
06 85 61 22 03

TENNIS CLUB VARENNAIS



▼ MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ

Le Tennis Club Varennaise maintient son activité. Les cours pour adultes ont lieu les mercredis de 18 h 30 à 20 h 30, au gymnase de Varennes-sur-Loire.

Si vous souhaitez assister et même essayer, n'hésitez pas à venir à ces horaires, nous nous ferons un plaisir de partager un moment avec vous autour de notre sport. Nous bénéficions d'un lieu et de matériel adaptés pour mener des exercices variés et dynamiques notamment grâce au lanceur de balles. De plus, le terrain extérieur est de grande qualité. Il faut donc en faire profiter ceux qui le souhaitent !

Nous souhaitons également organiser une journée découverte du tennis au printemps prochain, lorsque les températures remonteront, afin de faire se rencontrer les habitants et les licenciés du club.

Nous vous accueillerons bien volontiers lors de cette journée. Lorsque la date sera réservée, nous vous transmettrons l'information via les divers supports de communication de la commune.

Prenez soin de vous et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Tennistiquement vôtre,

Le bureau du TCV

 **PLUS D'INFOS**
Matthieu CAUTY
02 41 67 28 29
tcvarennais@gmail.com



Sous les projecteurs, les Hyènes de Varennes entrent en scène.

ENTENTE SPORTIVE VARENNES/VILLEBERNIER

APRÈS DEUX ANNÉES DIFFICILES EN RAISON DE LA CRISE COVID ...

... nous voilà repartis pour une saison, qui, je l'espère ira jusqu'à son terme.

Suite à l'assemblée générale du club, une nouvelle équipe a été élue avec plein de projets à mettre en place, comme la labellisation de l'école de foot, l'organisation d'un tournoi séniors pour la fin d'année, l'organisation de stages football pendant les petites vacances scolaires de 2022 et la mise en place de commissions afin de répartir les tâches.

Pour cette année, nous confirmons nos équipes de U7, U9, U11, U13, 2 équipes seniors et nouveautés cette année, la création d'une équipe U15 en entente avec l'UFAB, d'une équipe féminine et d'une équipe loisirs. Nous devrions atteindre cette année le nombre de 150 licenciés. L'entraînement des séniors se déroule au stade du Port Roux à Villebernier les mercredi et vendredi soirs de 19h30 à 21h, encadré par Samy Belaachet, Philippe Lemonier, François Guérin, Alain Pernot et Julien Bourdillon. L'école de football se déroule au stade de Chavigny à Varennes-sur-Loire le mardi soir de 18h à 19h30 (pour les U5, U7, U9, U11), le mercredi soir

de 17h à 18h30 (pour les U13, U15) et le mercredi soir de 19h à 20h (pour l'équipe féminine). Tous les entraînements sont encadrés par Stéphane Greslard accompagné de Didier Tabourier, Antonin et Augustin Chapu.

Pour la saison 2021/2022, nous reconduisons nos animations comme, le concours de belote le 21 octobre 2022, les lotos, la vente de calendriers, notre soirée choucroute le 12 mars 2022, ainsi que notre vide-greniers le 19 juin 2022. Nous innovons aussi avec la mise en place d'une tombola, l'organisation d'une soirée partenaires, un tournoi sénior en fin d'année, ainsi qu'une journée cohésion au mois de juin 2022.

Remerciements aux employés municipaux et aux deux communes pour l'entretien des stades et des bâtiments. Remerciements aux deux communes pour les subventions accordées chaque année. Remerciements à tous nos sponsors pour leur aide financière. Remerciements à tous les dirigeants qui œuvrent chaque week-end, que ce soit pour l'encadrement des équipes, la tenue des buvettes, l'arbitrage, le traçage des ter-

rains ou l'organisation des manifestations du club. Remerciements également aux parents qui épaulent le club.

Vous pouvez suivre toutes les infos du club sur sa page Facebook : Entente Sportive Varennes Villebernier, ainsi que sur le nouveau site internet.



LE BUREAU

- + **Président** : Nicolas CABARET
- + **Vice-présidents** : Olivier GRÉGOIRE et François GUÉRIN
- + **Trésoriers** : Julien CHEVALLIER et Martine TOUCHARD

 **PLUS D'INFOS**

Nicolas CABARET - Le Président
06 81 92 83 66

 [HTTPS://ESVV-VARENNES-VILLEBERNIER.FOOTEO.COM](https://esvv-varennes-villebernier.footeo.com)



ALLONNES VARENNES BADMINTON

AVB : UN CLUB QUI BOUGE !

Le club AVB propose une activité sportive phare, mêlant convivialité et beau jeu. Des événements majeurs et ludiques sont proposés tout au long de la saison.

Une raquette et un volant, deux simples objets pour un plaisir énorme.

Le club AVB (Allonnes Varennes Badminton) accueille 55 joueuses et joueurs depuis septembre 2021, et compte 9 membres au sein de son bureau. Le forum des associations d'Allonnes a permis de féminiser la section, qui comptabilise 20 femmes à ce jour. C'est de bonne augure et permet ainsi de jouer en mixte de manière régulière. Les adhésions sont possibles à partir de 16 ans, les séances de jeux et d'entraînement (à 20h30) se déroulent les lundi et vendredi à Varennes-sur-Loire et le jeudi à Allonnes. Les joueurs s'y rencontrent de manière amicale et conviviale toutes les semaines.

AVB est une section loisir de badminton, sport accessible à tous, où tous les niveaux se croisent. De nombreux événements et soirées à thème ont lieu chaque année. Ainsi ont pu avoir lieu à Allonnes le 23 octobre la fameuse soirée disco/années 80 (qui a réuni 200 personnes) et la soirée Bad'Allonnes'WEEN le 3 novembre qui s'est vue accueillir conjoints et enfants dans une superbe ambiance. D'autres surprises attendent les chanceux de l'AVB, n'hésitez pas à les rejoindre !

PLUS D'INFOS
Tony RABU, président
clubavb49@gmail.com

MOTO CLUB VARENNAIS



Une nouvelle équipe relance le club moto MCV pour l'année 2022 ; pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

LES CONTACTS

Thierry SCHWEIGART

06 71 76 93 36

thierry.schweigart@gmail.com

Benoit DUBOIS

06 76 53 22 07

artisan.dubois@hotmail.com

Sébastien GEORGET

06 18 25 60 26

sebastien.georget@hotmail.fr

Jean-Claude DOUAUD

06 89 75 66 04

jean-claude.douaud585@orange.fr

ADMR DU PAYS ALLONNAIS

DES SERVICES À DOMICILE POUR TOUS

L'ADMR pour continuer à vivre chez soi en toute tranquillité
1^{er} réseau associatif de proximité en Maine-et-Loire :
1 050 bénévoles et 1 500 salariés

5 VALEURS PHARES

• Proximité :

Avec un réseau très dense d'associations, nous sommes toujours au plus près des besoins des personnes sur le territoire.

• Respect

Parce que chaque personne est unique, l'ADMR met en œuvre pour chacun un service en adéquation avec son choix de vie.

• Solidarité

Clients, bénévoles, salariés, ensemble, nous renforçons le lien social.

• Réciprocité

Au-delà de la prestation technique de qualité, nos interventions sont basées sur l'échange et la relation.

• Universalité

Pour tous, toute la vie, partout : nos services s'adressent à tous, à tous âges de la vie et sur tout le territoire.

4 PÔLES D'ACTIVITÉS

- Enfance et parentalité (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale : TISF)
- Services et soins aux seniors (Auxiliaire de vie sociale)
- Accompagnement du handicap
- Entretien maison

DES PROJETS

- Nouvelle organisation du portage de repas à partir d'une nouvelle cuisine et augmentation de la fréquence des livraisons avec un nouveau véhicule.
- Installation du système de Téléassistance Filien.
- Venez nous rejoindre en tant que bénévole car au sein des associations ADMR, bénévoles et salariés assurent une action complémentaire pour proposer un accompagnement personnalisé à leurs clients.



DES MÉTIERS EN
CŒUR DE L'HUMAIN
POUR MILLE ET UNE
FAÇONS D'ÊTRE À
VOS CÔTÉS !

PLUS D'INFOS

35 rue Armand Quénard 49650 ALLONNES
Tél. 02 41 53 77 45
allonnes@asso.fede49.admr.org

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



Les deux nouveaux porte-drapeaux, Pierrick LEQUEUX et Flavien CHAPU, nommés lors de la cérémonie du 11 novembre.

Constituée à l'origine par les anciens combattants d'Afrique du Nord, l'association accueille toutes les personnes ayant effectué ou non leur service militaire, ou les sympathisants.

Cette année, les anciens accueillent avec beaucoup de plaisir deux nouveaux membres, jeunes volontaires pour être porte-drapeaux : Flavien Chapu et Pierrick Lequeux. Ils peuvent être fiers de leur volontariat.

Les anciens porte-drapeaux Adalbert Boussereau et Raymond Foix leur ont remis les drapeaux de notre association à l'issue de la cérémonie du 11 novembre 2021.

Ce rajeunissement est indispensable pour que la mission de souvenir de nos anciens, qui ont donné leur vie pour que la France, puisse continuer à être un symbole de paix et de liberté.

Nous appelons tous les anciens militaires des armées de terre et de l'air, de la marine nationale ou de la gendarmerie à nous rejoindre ; nous avons besoin de leurs compétences, de leur disponibilité et de l'amour qu'ils portent à notre patrie et à la république.

LES CONTACTS

Gérard BORNES, président

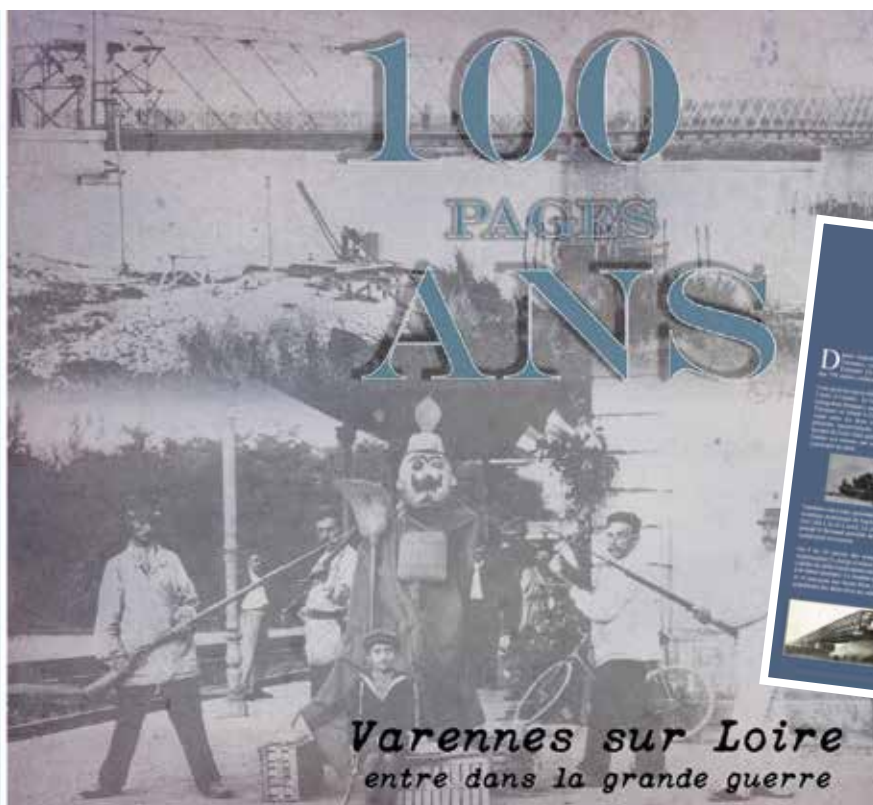
3, place du Jeu de Paume - Varennes-sur-Loire
02 41 52 70 28

Jean LEBLOIS, vice-président

2, rue du Pigeonnier - Varennes-sur-Loire
02 41 51 75 73

Henri DECRAENE, secrétaire

2, rue des Épinettes - Varennes-sur-Loire
02 41 51 71 75



100 ANS 100 PAGES, VARENNES ENTRE DANS LA GRANDE GUERRE

Ce livre aborde la période de la grande guerre, plus largement entre 1914 et 1921. On y connaît alors des fléaux tels que l'arrivée de la rage ou la grève du vent. C'est à cette époque qu'est inauguré le monument aux morts au centre du village en mémoire des 67 Varennais morts pour la France, mais aussi le pont qui enjambe la Loire.

RENCONTRE AVEC SON AUTEUR, LUDOVIC LE GUEN.

Pourquoi avoir choisi d'écrire ce nouveau livre ?

L'idée est de clôturer une page de l'histoire varennaise dans la continuité du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Au travers de ce 3^e ouvrage, j'immortalise ainsi les anciens combattants varennais qui ne sont jamais revenus.

Pour qui avez-vous écrit cet ouvrage ?

Pour les descendants de ceux dont le nom est inscrit sur le monument, mais aussi pour tous les Varennais qui se posent des questions : pour qui, pourquoi ou encore comment le monument est-il arrivé au centre de notre village ? Je n'oublie pas non plus ceux

qui veulent faire un retour sur les événements du passé.

Quand vous est venue cette idée ?

Les recherches ont commencé il y a 20 ans en tombant sur une plaque commémorative qui était anciennement accrochée dans la mairie. Elle deviendra le point de départ de mes recherches. En 2017, je décide de rassembler toutes mes documentations pour en faire un livre à l'occasion du centenaire de la grande guerre en 2018. Pour des questions de temps, ce dernier n'a abouti qu'à l'occasion du centenaire du monument, en 2021.

Comment vous y êtes-vous pris ?

J'ai passé plusieurs centaines d'heures aux archives départementales du Maine-et-Loire situées à Angers pour rechercher, analyser et numériser des documents. J'ai également parcouru quelques milliers de kilomètres pour me rendre sur les champs de batailles et retrouver chaque tombe référencée en nécropole dans l'est et le nord de la France, sans oublier la Belgique. Ensuite, il m'a fallu trois années pour décortiquer toute la documentation. J'ai commencé par les actes de nais-

sance afin de m'assurer de la bonne orthographe patronymique. Les journaux de marche des opérations, eux, m'ont permis de confirmer les zones de combat, de même que les livrets militaires ou les registres liés à nos disparus. Et enfin, deux années de mise en page, rédaction et impression ont été nécessaires pour pouvoir vous le proposer aujourd'hui.

Le livre est, comme le précédent, imprimé au format A4 sur fond bleu, en référence à la tenue des soldats de 14-18 ; il a pour titre *100 ans 100 pages*.

Où peut-on se le procurer ?

Aujourd'hui, la première édition est déjà réservée. Je peux prévoir une réédition en fonction des demandes. Je tiens à préciser que l'intégralité des bénéfices est reversée à une association en cours de création à ce jour, qui pourrait porter le nom de « J'aime mon village ».

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous connecter sur le lien pour en réserver un exemplaire : J'aime-mon-village.org.

Bonne lecture à tous !

DOSSIER



100 ans, ça se fête... en musique !

Music'A Varennes
célèbre son
centenaire
en 2022

▼ AU PROGRAMME SPECTACLE MUSICAL AVEC DES REPRISES DE PARTITIONS QUI ONT MARQUÉ SON HISTOIRE

Pour l'occasion, tous les musiciens ayant participé à l'aventure, ont été invités à l'événement. (Si certains ont été oubliés, ils peuvent se manifester auprès des membres de Music'A Varennes).

Un morceau d'ensemble réunissant toutes les générations clôturera le programme.

Les photos présentées ici proviennent de nos archives. Si vous êtes en possession de clichés, d'anecdotes concernant la Musique, n'hésitez pas à nous contacter :
musiquevarennessecretariat@yahoo.fr

Pour découvrir la totalité de ces archives, rendez-vous **les 2 et 3 avril 2022**, à la salle des loisirs de Varennes-sur-Loire.

- U**n groupe de copains en 1922
- N**'en pouvait plus de l'atmosphère d'après guerre grincheux
- I**dée de génie
- O**u simple envie
- N**e mesura pas sa passion en
- M**usique et ainsi naissait
- U**nion Musicale de Varennes-sur-Loire
- S**ilence en 39/40, les musiciens raccrochèrent les canons, espoir
- I**nstruments et reprise de la mélodie
- C**érémonies, carnivals, corsos fleuris
- A**ujourd'hui, encore : assemblées, tablées sont animées
- L**es années, le siècle ont passé, la musique est pérenne
- E**n diffusant joie, gaieté et le flambeau à Music'A Varennes





Mélodie
Universelle
Si Do Ré Mi Fa Sol La
Idéal effet placebo
Capable de soigner les maux
'
Allez
Venez
Assister
Regarder
Ecouter
Notre passion
Notre évolution
En avril 2022
Sans nul doute une musique
 au caractère joyeux.

PLUS D'INFOS

MUSIC'A VARENNES

1 place de Chavigny 49730 VARENNES-SUR-LOIRE

musicavarennessecretariat@yahoo.fr

(administratif)

musicavarennes@yahoo.fr

(demande de prestations)



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

QU'EST-CE QU'UN DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » ?

Le dispositif crée la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes (16-18 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour). Les sommes versées directement aux jeunes leur permettent de financer leurs loisirs.

QUEL EST LE PUBLIC VISÉ ?

Ces chantiers s'adressent aux adolescents de 16 ans et plus, ainsi qu'aux jeunes adultes (jusqu'à 18 ans) en difficulté. Une mixité sociale sera recherchée. Les procédures d'inscription des jeunes doivent être souples et équitables afin de permettre à chaque jeune de bénéficier d'un même nombre de séances en fonction des inscrits.

COMMENT FONCTIONNE UNE ACTION « ARGENT DE POCHE » ?

1. Les chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne. Les chantiers font ainsi l'objet d'une concertation avec les jeunes, afin de leur laisser la possibilité de faire eux-mêmes des propositions en fonction de leurs compétences et de leurs suggestions pour améliorer notre cadre de vie à tous.
2. Les travaux prévus par les organisateurs doivent permettre une

alternance d'opérations d'aménagement et d'entretien, laissant place à la créativité de chaque jeune engagé, tout en s'inscrivant dans le cadre d'un projet éducatif de loisirs du jeune.

3. Toute mesure sera prise par les organisateurs afin d'assurer tout candidat qui ne disposerait pas d'une assurance individuelle.

4. Les organisateurs de chantiers s'engagent à déléguer sur les sites concernés l'encadrement pédagogique et technique approprié lors du déroulement du chantier ; ces encadrants doivent être disponibles et joignables par les jeunes à tout moment.

5. Si certaines tâches sont susceptibles d'être effectuées par les jeunes en autonomie, chaque chantier devra être ouvert par un encadrant technique clairement identifié.

6. Les consignes relatives, notamment aux précautions à prendre lors d'usage de produits ou d'outils, devront être communiquées lors de l'ouverture du chantier ou avant chaque opération concernée. Des tenues de protection seront fournies aux jeunes lorsque la nature du chantier le nécessitera. Les opérations de chantier ne pourront en aucun cas se substituer à un emploi existant ou entrer en concurrence avec l'interven-

tion d'un prestataire professionnel habituel pour l'activité concernée.

7. Les chantiers chez les particuliers ou dans une entreprise ne sont pas éligibles.

PÉRIODE

Congés d'été (juillet et août) et petites vacances scolaires (maximum 4 demi-journées/semaine).

CONDITIONS

L'activité des jeunes dans le cadre de ce dispositif est limitée à 20 jours par an en été et 10 jours par an sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires. Les sommes versées aux jeunes de 16 à 18 ans, non stagiaires de la formation professionnelle, sont exonérées de cotisations de sécurité sociale et de CSG, puisque leur montant n'excède pas 15 € par jour et par jeune. En conséquence, aucun droit ne leur est ouvert au titre de ces activités. Les structures les accueillant devront leur assurer cette protection par leurs propres moyens si les jeunes n'ont pas la qualité d'assuré social ou d'ayant droit d'un assuré social.

+ RENSEIGNEMENTS

DOSSIER À RETIRER EN MAIRIE
22, place du Jeu de Paume
mairie@varennessurloire.fr
02 41 51 72 29

ou
Sylvie BELLANGER - 06 32 38 30 17
Christine JOUSSELIN - 06 78 20 31 58





ÉCOLE URBAIN FARDEAU

UNE ÉCOLE DYNAMIQUE AVEC UN EFFECTIF CONSTANT

L'école compte actuellement 181 élèves répartis sur huit classes. La rentrée s'est bien déroulée. Les activités 2021-2022 seront organisées autour du thème du projet d'école : la sensibilisation au développement durable.

La classe de CP-CE1 expérimente le projet « école du dehors » : tous les lundis après-midis, les élèves transportent la classe au port de Varennes. Plusieurs parents et des personnels communaux les accompagnent tout au long du trajet.

La Fête de l'école sera programmée **le 24 juin 2022**.

Les classes de maternelle étant surchargées, les TPS (enfants nés en 2019) ne pourront être accueillis qu'au mois de juin pour un temps d'adaptation.

INFOS PRATIQUES

N'hésitez pas à nous appeler dès le mois de mai pour préparer cette venue dans l'école (02 41 51 75 40). Vous pouvez d'ores et déjà passer à la mairie pour inscrire votre enfant avec le livret de famille, le carnet de vaccination et un justificatif de domicile.



REMISE DES DICTIONNAIRES

Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 qui ont rejoint le collège en septembre.





MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Les marchés de producteurs reviennent les vendredis soir en 2022.

La règle : 100% local en direct du producteur - pas d'achat revente.

DATES À RETENIR

VENDREDI 6 MAI à la Breille-les-Pins

VENDREDI 27 MAI à la Brain-sur-Allonnes
(week-end de l'Ascension)

VENDREDI 17 JUIN à Vivy

VENDREDI 8 JUILLET à Varennes-sur-Loire

VENDREDI 29 JUILLET à Allonnes

VENDREDI 26 AOÛT à Villebernier

VENDREDI 16 SEPTEMBRE à Neuillé

LA MUTUELLE COMMUNALE, COMPLÉMENTAIRE SANTÉ AU SERVICE DES ADMINISTRÉS

Nous vous rappelons que la mairie de Varennes-sur-Loire, dans une démarche solidaire, propose depuis quelques années l'accès facilité à une Complémentaire Santé aux habitants qui n'en n'ont pas ou souhaitent en changer. La mutuelle communale permet un meilleur accès à une complémentaire santé et assure une politique sociale dynamique d'un point de vue local.

Comment ça marche ?

Une compagnie d'assurance déploie un dispositif pour présenter aux administrés intéressés des offres personnalisées à un tarif préférentiel. Le suivi des dossiers est assuré par un correspondant de secteur. Les rendez-vous sont effectués individuellement auprès des personnes intéressées.

Pour qui ?

Pour les retraités, les travailleurs indépendants, les agriculteurs, les demandeurs d'emploi, les artisans, les agents du service public. Pas de condition d'admission. La seule condition : résider à Varennes-sur-Loire.

> Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Qui en fixe le montant ?

Les indemnités sont encadrées par un texte de loi, avec des variations suivant le nombre d'habitants dans la commune (article 92 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, pour les communes de moins de 3 500 habitants).

Le conseil municipal délibère obligatoirement, dans les trois mois qui suivent son installation, sur la répartition des indemnités entre le maire et ses adjoints. On retrouve ces informations dans le compte rendu de la réunion du conseil concernée.

Sont-elles imposables ?

Les indemnités de fonction des élus locaux sont soumises au règlement des charges et contributions sociales. Elles sont par ailleurs imposables à l'impôt sur le revenu suivant les règles applicables aux traitements et salaires, et soumises au prélèvement à la source.

À quoi servent-elles ?

Les indemnités de fonction des élus locaux ne constituent ni un salaire, ni un traitement, ni une rémunération (bien qu'elles soient imposées comme telles). Elles compensent les frais engagés par les élus et constituent une contrepartie forfaitaire des contraintes supportées, du fait notamment de la réduction de leurs activités professionnelles et personnelles.

Qu'en est-il des frais de représentation ?

Les indemnités pour frais de représentation ne sont pas, elles, un droit mais une simple possibilité. Elles servent à couvrir des dépenses supportées par le maire dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune. Là encore, elles sont accordées par le conseil municipal, sur justification des frais engagés.

Source : <https://www.senat.fr>

PROJET DE L'ÉCHANGEUR A85 : COURRIER ADRESSÉ AUX PARLEMENTAIRES PAR LE MAIRE

Le 18 novembre 2021

Madame la présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Président de la communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Chers collègues maires,

J'ai porté à l'ordre du jour du conseil municipal du 15 novembre dernier le projet de construction de l'échangeur de Brain-sur-Allonnes sur l'autoroute A85.

Lors de cette séance, il y eut de nombreux échanges et un débat nourri au terme desquels j'ai demandé un vote à bulletin secret. Le conseil municipal s'est prononcé contre la création de cette sortie par 16 voix, 2 bulletins blancs et une voix pour.

Conscient des enjeux économiques pouvant résulter de la création de cette sortie d'autoroute qui renforcerait l'attractivité du territoire, j'ai exposé le pour et le contre. Toutefois les conseillers municipaux ont surtout argumenté sur les nuisances apportées par l'augmentation du trafic routier dans le bourg de Varennes-sur-Loire avec des retombées économiques qui leur paraissent bien faibles. Ils ont également fait remarquer que la construction d'un échangeur nécessiterait une emprise foncière trop importante sur les prairies agricoles.

Beaucoup pensent que dans un avenir proche nos campagnes puiseront leur richesse dans la protection de l'environnement, et que c'est bien là que réside la future attractivité de nos territoires.

En outre, on ne peut s'empêcher de penser que, dans un temps certainement très long, une déviation des Bourgs de Varennes-sur-Loire et de Montsoreau deviendra nécessaire. Ce qui ne manquera pas, là encore, de mobiliser des emprises agricoles, maraîchères et viticoles très importantes, mais également d'envisager la construction d'un nouveau pont sur la Loire.

Ce sont, de toute évidence, des investissements très lourds ayant un impact environnemental là aussi très important et qui nécessiteront une réflexion et des études approfondies.

C'est pourquoi il me semble nécessaire de recueillir l'avis du Département et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Tout comme il me paraît essentiel de solliciter l'avis des communes impactées comme Montsoreau et Fontevraud l'Abbaye.

Bien cordialement,

Gilles TALLUAU
Maire de Varennes-sur-Loire
Président des Maires Ruraux du Maine-et-Loire



PLANTATION DES HAIES

Rappel :

La destruction des haies est strictement réglementée par l'article D 615-50-1 du Code rural et ne peut s'effectuer qu'après autorisation et sous certaines conditions .

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	 PAYS DE LA LOIRE	 Afac	 OFB
 FRANCE FRANCE	 Liger Bocage et agroforesterie	 SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMÉRATION	 MISSION BOCAGE
Les arbres, les haies et la forêt sont : Une solution naturelle pour le climat Une source d'eau douce Des fertilisateurs naturels des sols Des alliés de la transition écologique			
Un trésor de biodiversité La protection de nos territoires Des alliés du développement socio-économique Des alliés de la santé et bien-être			
Ambition nationale forte : 50 M€ pour 7000 km de haies plantées			
Budget Régional Pays de la Loire : 4.1 M€ ➔ Agroforesterie intra-parcellaire ➔ Plantation de haies ➔ Entretien des haies existantes			
3 campagnes de plantations 2021, 2022, 2023 Bénéficiaires : ➔ Agriculteurs et leurs groupements ➔ Collectivités locales et leurs groupements ➔ Propriétaires de foncier agricole			
TAUX DE SUBVENTION : 80 à 100 %			
Les agriculteurs intéressés par ces projets dans notre commune sont invités à s'inscrire à la mairie.			



CONSEIL DU 2 DÉCEMBRE 2020

INTERCOMMUNALITÉ

> **Charges transférées de la communauté d'agglomération Saumur-Val-de-Loire : adoption du rapport de la commission locale.** L'intégralité du rapport a été présenté au conseil et est consultable à la mairie ou sur le site. L'attribution de compensation est le flux financier entre l'agglomération et ses communes membres. Elle correspond à la différence entre les recettes transférées à l'agglomération par la commune et les charges transférées par la commune à l'agglomération. L'attribution de compensation de Varennes-sur-Loire est négative, c'est-à-dire que la commune reverse à la communauté d'agglomération. C'est, par ailleurs, la commune qui reverse le montant le plus important (46 925,13 € en 2020). Ce montant ne devrait pas évoluer avant 2023, selon la promesse de campagne du président élu.

> **Aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité :** une subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été attribuée à Saumur-Val-de-Loire. Afin d'aider les commerçants, artisans et entreprises de service à moderniser et sécuriser leurs locaux et/ou les rendre plus accessibles, cette aide peut leur être proposée jusqu'à 40 % du montant des travaux suivant les cas (20 % financés par l'État, 15 % par Saumur-Val-de-Loire et 5 % par la commune). Chaque commune doit définir le périmètre dans lequel les professionnels sont éligibles à un tel financement. Le conseil municipal approuve le règlement en faveur de ce dispositif (cf. le *compte-rendu intégral*), ainsi que le périmètre urbain éligible. Un dossier est en cours d'instruction pour la boulangerie.

> **SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) : mutualisation des services et matériels, Restos du cœur à Allonnes, vidéosurveillance, Ehpad :**

- Formation des élus et des agents du Pays Allonnais : elle continuera à être mutualisée afin de pouvoir être organisée sur le territoire ; à poursuivre pour le personnel et les matériels.
- Ouverture toute l'année : cette exigence du règlement national des Restos du cœur n'est pas compatible avec les moyens en personnel bénévole disponible, pas adaptée aux besoins saisonniers et nécessiterait d'autres locaux. La relance de l'antenne d'Allonnes est fortement compromise, malgré un accroissement de la précarité dans de nombreuses familles.
- Installation d'une vidéosurveillance : pas à l'ordre du jour compte tenu du coût. Il convient d'observer comment la situation évolue dans les communes qui vont s'équiper, davantage concernées par des actes de délinquance et de malveillance sur la voie et les bâtiments publics.
- Maison France Services d'Allonnes : ouverture prévue début mai, à raison de 5 jours par semaine avec 2 agents. La commune ne souhaite pas participer au financement des salaires de ces agents, les Varennais(es) se rendant directement à Saumur.
- Maison de retraite : les 82 lits ne sont malheureusement pas tous occupés, faute de personnel. Les pensionnaires sont satisfaits de la qualité des repas préparés à la cuisine interne.
- Parc du Breil : gestion confiée par l'agglomération à Loire Événement. La communauté a fait une offre d'achat pour le bâtiment de la Chambre de Commerce et d'Industrie à 1,3 million d'euros.

> **Achat de masques suite à la covid 19 : convention avec Saumur-Val-de-Loire.** Une convention entre la commune et la communauté d'agglomération définit les engagements pris lors de l'achat de masques au printemps 2020 ; l'investissement financier s'élève à 1 119,06 €. Le surplus de masques sera ajouté aux colis de fin d'année pour les anciens, après la pose d'élastiques par les couturières bénévoles de l'Atelier de Varennes.

OUICHE MARÉCHAL LE PROJET DE LOTISSEMENT SE CONFIRME

> **Rappel de l'historique :** accord du conseil municipal du 17 février 2016 pour 10 € le m², confirmé par les propriétaires. Demande des consorts Lechat le 21 mars 2018, refusée par le conseil : conservation d'une partie des terrains et d'un accès à la voie publique. Reprise des discussions en octobre 2020, présentées au conseil du jour.

> **Proposition votée par le conseil :** suite à des échanges argumentés (à consulter dans le compte-rendu intégral), le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'accord présenté par le maire. Sous réserve des résultats des études et diagnostics préalables, le prix d'acquisition des terrains est confirmé à 10 € le m². Les consorts Lechat conservent une bande de terrain autour de leur propriété (5 mètres de largeur au nord et 4 mètres de largeur à l'ouest, soit environ 350 m²). Les consorts Foulon vont être recontactés, afin de rediscuter du prix de leur parcelle à moitié constructible. Le maire remercie les propriétaires pour les efforts concédés et les membres du conseil pour leur confiance accordée dans le cadre de cette négociation. Ce projet va dans le sens de l'intérêt général.

VOIRIE

> **Travaux 2021 :**

- Approbation des travaux suivants par le conseil, pour un montant de 49 049 € : route Île au Than (9 445 €), Patillault (28 104 €), La Bellière (2 000 €), L'Écheneau (6 500 €), chemin Chavigny/stade (3 000 €). Ces chiffres sont provisoires, certains devis étant encore en cours. Les travaux sur les routes limitrophes avec Chouzé-sur-Loire, notamment, seront pris en charge pour moitié par chacune des deux communes et par la même entreprise ; un enrobé bicouche a été retenu.
- Déploiement de la fibre : la partie de la commune reliée à Montsoreau sera couverte en 2021, soit 75 %. Les 25 % restants, c'est-à-dire la partie reliée à Villebernier, ne sera couverte qu'en 2023. L'importance d'élaguer les arbres à un mètre des fils est rappelée ; les propriétaires ont été informés.

FINANCES

> **Tarifs des services municipaux 2021* (cf annexe p.39)**

> **Diminution de la dotation de solidarité bourg-centre :** le maire a adressé un courrier au préfet et à la ministre de la cohésion et des relations avec les collectivités territoriales pour demander une dérogation (décret 2020-412 du 8 avril 2020). En effet, suite à une baisse de 15 personnes dans la population varennaise, la commune a perdu 80 889 € par an de dotation. Par ailleurs, le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) interdit les constructions nouvelles sur une grande partie du territoire, ce qui n'est pas le cas pour les communes voisines.

> **Rachat du mobilier de cuisine du logement 29 rue de la Loire :** la locataire sortante avait récemment fait l'acquisition d'un évier, plan de travail et meubles de cuisine (bas et haut), pour un montant de 775,40 €. Le conseil accepte de les lui racheter 650 €.

QUESTIONS DIVERSES

> **Report du recensement de la population** par l'INSEE d'un an.

> **Récupération des sapins de Noël par Kyrielle** après les fêtes de fin d'année jusqu'au mercredi 13 janvier 2021 rue du Bas-Chavigny, près du pont de la Loire.

> **Exercice nucléaire de simulation** au niveau national le 1^{er} décembre avec coupure des voies ferrées et des autoroutes. Il est regrettable que tout se soit fait principalement sur le département de l'Indre-et-Loire alors qu'il serait possible de rayonner jusqu'à Angers.

> **Ouverture d'un PMU** par Sébastien Georget en février ou mars 2021.

> **Maison de l'enfance** : expertise en cours (fissures dans les murs et plafond), demande de prise en charge par l'assurance pour le nouveau revêtement de sol suite au dégât des eaux.

> **Travaux sur la levée** : essais en cours, avant le chantier de février à mai 2021.

INTERCOMMUNALITÉ

> **Harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.** Suite au transfert de la compétence « eau et assainissement » à la communauté d'agglomération, les tarifs doivent être harmonisés sur l'ensemble du territoire d'ici 2026. Le prix du m³ d'eau passera de 2,53 € à 2,32 €, soit environ 4,20 € de baisse par an pendant 6 ans pour une facture de 120 m³. L'eau va devenir une question majeure dans les années futures, tant sur le plan agricole que domestique.

> **Taux 2021 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.** En matière d'enlèvement des ordures ménagères, la communauté d'agglomération a également l'obligation d'harmoniser les taux sur tout le territoire. C'est pourquoi, à Varennes-sur-Loire, la taxe passera de 9,78 % à 9,84 % en 2021, pour atteindre 10,10 % en 2026.

> **Convention de mandat 2021-2025.** Le transfert de compétence « eau et assainissement » comprend la gestion des eaux pluviales urbaines, encadrée par une convention de mandat signée entre Saumur-Val-de-Loire et la commune. Cette nouvelle convention de mandat sera sans incidence financière, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que d'investissement, qui resteront à la charge des communes pendant cette phase transitoire en attendant le transfert de charges. Le conseil approuve cette convention et autorise le maire à la signer. Le traitement des eaux pluviales est d'ores et déjà à la charge de la mairie à partir d'un certain nombre de logements créés mais peut, dans les lotissements, incomber aux propriétaires à titre individuel ; cela pourrait constituer un frein à la vente.

> **E-commerce circuits courts : proposition de l'AMRF.** L'Association des Maires Ruraux de France a créé un site marchand, qui met en relations des consommateurs et des petits producteurs dans un rayon de 20 km afin de promouvoir les circuits courts. Ce service est gratuit pour les producteurs et ouvert au petit commerce. Les frais de paiement en ligne sont à la charge du consommateur et le retrait de la commande se fait directement chez le producteur ou dans un lieu où se regroupent plusieurs producteurs. Ce serait un bon complément aux propositions déjà en cours dans la région. Sylvie Bellanger se charge de faire un premier recensement. La commission « loisirs, culture et événementiel » réunira les producteurs dès que possible, pour leur présenter la démarche et sonder leur intérêt.

OUCHE MARÉCHAL

> **Consultation de bureaux d'études pour l'aménagement du lotissement :**

- Suite à l'avant-projet du cabinet Onillon-Duret sur la faisabilité technique et financière de l'aménagement d'un lotissement, une consultation est lancée pour les missions urbanisme (conception et permis d'aménager), maîtrise d'œuvre VRD et espaces-verts, accompagnement des acquéreurs/constructeurs.

- Une attention toute particulière devra être apportée à la station d'épuration, sous-dimensionnée eu égard au nombre de logements qui seront créés et plus aux normes. Plusieurs solutions sont envisageables : remettre la station aux normes, se raccorder à celle de Parnay (avec la problématique du franchissement de la Loire) ou encore se raccorder à Allonnes (solution privilégiée). Dans tous les cas, la capacité de la station devra être suffisante et la mise aux normes assurée au moment du dépôt du premier permis de construire ; il pourra se faire dès que les crédits nécessaires auront été budgétés par la communauté d'agglomération.

- Suite à une rencontre à la mairie ou à domicile, un courrier va être adressé à la fratrie Foulon pour officialiser l'offre suivante : 10 €/m² pour la partie constructible et 1 €/m² pour le terrain non constructible, soit 10 000 € au total. Patrice Moëns trouve ce prix encore trop élevé au regard de l'estimation de la valeur des terrains constructibles à 4 €/m².

BÂTIMENT URBANISME

> **Extension de la maison de santé : projet d'accueil de dentistes ou de**

paramédicaux. En raison de la cessation d'activité des docteurs Gégou à Brain-sur-Allonnes à l'automne 2021, le maire souhaiterait accueillir des dentistes. Si ce projet ambitieux ne pouvait pas aboutir, il serait envisageable, grâce au développement de la fibre, de développer la télé-médecine ou d'installer des paramédicaux. L'objectif est de créer trois locaux pour faire deux cabinets dentaires et un laboratoire. Un accord pourrait être trouvé avec un bailleur social pour financer l'extension, à la charge de la commune de supporter une éventuelle vacance. La question du coût des équipements spécifiques aux dentistes est débattue. Les réseaux seraient bien installés au moment des travaux mais les professionnels devraient prendre en charge l'investissement en matériel ; l'ARS verse une subvention de 30 000 € aux dentistes qui s'installent à Saumur. Le prix des loyers pourrait vraisemblablement être aux alentours de 700 à 800 €. Le maire entame les démarches auprès des bailleurs sociaux et de recrutement des dentistes. La commission « urbanisme » sera ensuite consultée pour avancer.

> **Projet de création de logements adaptés aux « seniors » par Saumur Habitat au 10 rue de la Loire.** Le maire souhaite créer des logements adaptés aux seniors pour retarder au maximum l'entrée des anciens en Ehpad. Le bâtiment du 10 rue de la Loire, proche de la maison de santé, de la pharmacie, du centre culturel et avec des possibilités de stationnement, s'y prêterait. Les démarches auprès des bailleurs sociaux vont être lancées et un groupe de travail est formé.

> **Bilan des ventes de Saumur Habitat en 2020 : un logement vendu.** Sur les 19 logements mis en vente dans la rue du Champ Bertain, aucun n'a été vendu. Seul celui du Montauron a trouvé acquéreur.

> **PLUI : changement de destination de bâtiments.** Pour demander une révision du PLUI, il faut concentrer les demandes afin de limiter le coût d'une telle démarche. Un groupe de travail est constitué afin de répertorier les dépendances susceptibles d'être transformées en habitation temporaire. La procédure consiste à prendre une photo et à remplir une fiche par bâtiment, pour les transmettre à la communauté d'agglomération qui centralisera les dossiers.

> **Développement de la fibre : 9 fournisseurs d'accès.** La mairie est déjà raccordable à la fibre.

> **Installation d'une antenne Bouygues.** Les parcelles qui accueillent la station d'épuration ont été proposées au réseau de téléphonie mobile Bouygues ; il souhaite installer une antenne sur une parcelle de terrain communal. Cet équipement permettra de résoudre les problèmes de communication rencontrés par ce prestataire sur cette partie de la commune.

FINANCES

> **Investissement avant le vote du budget 2021 de la commune :** comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, le conseil vote et autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2021.

> **Nouvelle demande de subvention pour la construction d'un local technique :** suite au refus des demandes présentées en 2019 et 2020 au titre de la DETR, un nouveau dossier va être présenté (35 % du montant HT des travaux, estimés à 15 000 €). Il serait en effet souhaitable de construire un bâtiment technique d'une superficie de 80 m² afin d'y entreposer du matériel, rue de Gaure.

> **Mise en sécurité et travaux de menuiseries extérieures du restaurant scolaire : demande de subvention.** Les menuiseries extérieures du restaurant scolaire ont été installées en 1996 ; leur complète rénovation serait l'occasion de motoriser les volets roulants et d'installer des barres antipaniques afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en cas d'incendie. Suite aux devis établis par Frédéric Petiteau, artisan menuisier à Saint-Martin-de-la-Place, et Christophe Pearson, électricien à Varennes-sur-Loire, le montant total des travaux est évalué à 22 591,78 € HT. Les



travaux se feront courant 2021, sous réserve de l'obtention de subvention dont deux demandes sont en cours, pour 60 % du budget.

> **Baisse de la consommation de carburant des tracteurs et des véhicules du service technique** : le détail des relevés de consommation des carburants est consultable dans le compte rendu intégral.

QUESTIONS DIVERSES

> **Informations sur les travaux de renforcement de la levée de la Loire** : pas de fermeture du pont de Montsoreau. Les services de secours et de collecte des ordures ménagères seront autorisés à passer. Un état des lieux a été fait avant travaux ; en cours de récupération par la mairie.

> **Label Écoles Numériques** : 3 dossiers ont été acceptés dans le Saumurois mais pas celui de Varennes.

> **Établissements sportifs** : équipement gratuit par le département dans le cadre de la Loi sur la Transition Énergétique. Le stade et la salle de sports recevront prochainement une dotation de 12 douchettes et 8 régulateurs.

> **Loire-Chavigny** : stationnement possible et bacs de recyclage semi-enterrés. Les agents de la communauté d'agglomération ont oublié le container pour le carton. La livraison est prévue dans 2 à 6 mois. Les 59 arbres fruitiers ne sont pas encore plantés, les joues des fossés doivent être enherbées et le toit de l'abribus sera végétalisé pour la rentrée des vacances de février. Des ganivelles seront installées autour des circulations d'eau en attendant que la végétation s'intensifie.

> **Enclos à daims** : proposition à réétudier. Les daims proposés par monsieur Manceau de la Breille-les-Pins seront finalement payants. La commission des espaces verts pourrait se réunir et étudier la possibilité de mettre des daims ou des moutons.

> **Entretien des bâtiments communaux** : remplacement de la VMC de la cantine et du logement 10 rue de la Loire, ainsi que de l'alarme de l'école.

> **Agglo, commission solidarité famille** : hausse de la subvention de la CAF. Le nouveau Projet Éducatif Du Territoire est renforcé ; la subvention de la CAF passe de 0,46 € à 0,55 € par enfant et par heure nouvelle. Le dossier sera mené par l'EVS (Espace de Vie Sociale) du Pays Allonnais.

> **Agglo, commission culture** : saison culturelle à l'arrêt mais médiathèques et bibliothèques ouvertes. Un groupe de travail a été constitué pour élaborer un projet d'établissement pour l'école de musique. Le projet 2020 de Mômes en Folie est reporté du 30 mars au 3 avril 2021.

> **Entretien des routes et taille d'arbustes** : du retard a été pris, notamment en raison des conditions climatiques. La commission se réunira suite à l'examen professionnel d'Yves Guillebault, afin d'associer les agents du service technique à la réflexion (notamment en termes de planning).

CONSEIL DU 17 FÉVRIER 2021

INTERCOMMUNALITÉ

> **Inventaire des zones humides du nord-est du Saumurois consultable à la mairie jusqu'au 26 février 2021**. Cette cartographie est provisoire et sans aucune visée réglementaire ; le conseil en prend acte. La prudence est de mise quant à l'utilisation qui sera faite plus tard de cet inventaire. Il ne faudrait pas que les agriculteurs perdent leur autonomie à cause d'un durcissement de la réglementation. Un contact va être pris avec la commune d'Allonnes dans laquelle un travail a été entrepris sur cette cartographie.

> **Convention financière avec l'Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire**. La mairie met à disposition du personnel administratif au profit de l'association, à raison de 2 heures par semaine. En contrepartie, l'association verse 1 700 € par an à la commune, à compter du 1^{er} janvier 2020.

> **Carte scolaire** : courrier envoyé au DASEN afin d'associer les élus à la réflexion.

BUDGET / FINANCES

> **Subvention aux associations** : montant total de 66 025 €

> **Bail environnemental** : renouvellement pour neuf ans.

LOUCHE MARÉCHAL

> **Projet privé de colocation pour personnes âgées dépendantes**.

La société Âges et vie a contacté la mairie afin de présenter ce principe de colocation pour personnes âgées : deux maisons neuves de plain-pied sur un terrain de 2 800 m² disposent d'une grande pièce de vie (préparation et prise des repas, salon) et de 8 chambres, ouvertes sur l'extérieur. Les 8 colocataires participent à la vie de la maison quand ils le souhaitent, animée par 3 auxiliaires de vie se relayant 24 h/24, une étape intermédiaire pour retarder l'entrée à l'Ehpad. Une représentante de la société viendra le 10 mars présenter ce projet qui suscite l'intérêt des membres du conseil.

VOIRIE

> **Travaux 2021 pour la rue limitrophe avec Chouzé** : 4 entreprises consultées, des offres attendues pour le 5 mars 2021.

CANTINE

> **Passage à deux services suite au renforcement du protocole sanitaire au 8 février 2021**. Cette organisation apaise les tensions entre enfants dans la cour. L'idéal serait de la maintenir, une fois la crise sanitaire passée, mais cela nécessite une personne en plus.

> **Plan de relance : soutien aux cantines scolaires**. Une demande a été déposée afin de remplacer les congélateurs et de disposer de deux chambres froides (dont une sur roulettes).

> **Accueil de loisirs : labellisation « plan mercredi » du Plan Éducatif Du Territoire**. Ce label a vocation à aider les familles, réduire la fracture sociale, favoriser l'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté, le tout avec un soutien financier de la CAF.

QUESTIONS DIVERSES

> **Équipement informatique de l'école** : nouveau dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet Socle Numérique pour les Écoles Élémentaires (SNEE). La mairie se rapproche de l'école pour faire un point précis sur le matériel existant. Ce nouveau plan est plus avantageux que le précédent ; il ne reste plus qu'à voir l'école sélectionnée.

> **Travaux sur la levée : panneaux de limitation de vitesse et coupure d'eau**. Des panneaux pourraient être installés pour rappeler la limite de vitesse autorisée sur les routes de campagne. Des nids de poule se sont d'ores et déjà formés et seront bouchés dès que les conditions météorologiques le permettront. Une coupure d'eau est à prévoir en raison d'une intervention sur la canalisation qui alimente le village et traverse la levée.

> **Menuiseries de la cantine** : devis reçus, les demandes de subvention encore sans réponse.

> **SAUR** : installation de 3 concentrateurs pour la télérelève.

> **Nouvel équipement téléphonique à la mairie**, compatible avec la fibre.

> **Signalement des besoins d'entretien** : tous les Varennais peuvent envoyer une photo à la mairie en précisant l'emplacement et la nature du problème rencontré.

CONSEIL DU 17 MARS 2021

BUDGET

> **Budget principal, budget primitif et lotissement**. Présentation en détail à retrouver dans le compte rendu de la séance du 24 mars 2021, consultable à la mairie ou sur le site internet de la commune.

> **Vote des taux d'impôts directs 2021 : hausse de 2 %**. Les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation, compensée par une partie de la taxe

foncière touchée par le département. Les bases de calcul de cet impôt n'augmentent que très peu, ce qui neutralise l'effet sur le contribuable. Après discussion et vote, les taux sont fixés à 19,71 % pour la taxe foncière sur propriétés bâties et 31,33 % pour la taxe foncière sur propriétés non bâties. Ils restent inférieurs à ceux des autres communes du canton.

VOIRIE

> **Analyse des offres reçues pour les travaux de voirie 2021 : attente de la réponse de Chouzé.** Trois entreprises sur les quatre consultées ont remis une offre, entre 48 316,62 € HT et 78 823,20 €. Il convient d'attendre que les travaux de renforcement de la levée soient terminés pour établir un calendrier d'intervention.

OUCHE MARÉCHAL

Trois offres ont été reçues en mairie. La commission se réunira le vendredi 24 mars à 18 heures pour ouvrir les plis des trois entreprises ayant répondu à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du lotissement de l'Ouche Maréchal.

QUESTIONS DIVERSES

> **Départ de Déborah Lebrun**, adjointe administrative employée au secrétariat de la mairie. Elle rejoindra la mairie de Villebernier le 1^{er} juin 2021. Le conseil lui souhaite une belle réussite dans son nouveau poste.

> **Tigre du platane** : premier traitement le 24 mars, à renouveler en mai.

> **Commission départementale de l'éducation nationale (CDEN)** : le maire l'intègre, espérant faire entendre la voix des communes rurales comme Varennes, dont les classes ont un effectif moyen de 26,3 élèves (contre 22,3 dans 99 % des classes du département).

> **Travaux de renforcement de la levée** : réunions de chantier le lundi à 14 h, nouvelle coupure à prévoir. Le maire a demandé à la SAUR d'améliorer la communication pour la prochaine coupure. Les travaux ont mis en évidence que la canalisation des Épinettes n'est pas suffisante pour alimenter l'ensemble de la commune. Il faudra donc renforcer le réseau par Villebernier ou par Allonnes car, si la canalisation venait à être défectueuse, il y aurait un problème.

> **Nouveau report du festival « Mômes en folie » à 2022, financement des abonnements internet des bibliothèques.** Les frais de connexion à internet de certaines bibliothèques du réseau Imagin'R étaient jusqu'ici pris en charge par le service informatique de Saumur-Agglomération-Val-de-Loire ; ce ne sera plus le cas à l'avenir, afin d'harmoniser les pratiques.

> **La Poste** : demande de mise à disposition des locaux chauffés, propres et suffisamment équipés pour les repas des facteurs. La mairie n'a pas de local disponible et rappelle à la Poste qu'il existe un bon restaurant ouvrier dans le centre-bourg, qui pratique des tarifs abordables.

> **Service National Universel pour les 17-25 ans, à partir de 2026**

En 2026, le SNU devrait remplacer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La phase obligatoire du SNU débutera par un séjour de cohésion de 15 jours, organisé nécessairement dans un autre département que celui où le jeune réside habituellement. Au cours de cette période, des jeunes « de tous les milieux » se côtoieront « autour d'activités sportives, citoyennes et de débat ». Comme la JDC, le SNU sera obligatoire pour pouvoir passer les examens, le permis de conduire et pour accéder à la fonction publique.

> **Travaux** : 25 tonnes d'enrobé commandées, chantier prévu en fin de semaine ; devis reçus pour l'installation d'une caméra au city stade.

> **Accessibilité du centre-bourg** : plateforme d'accès facile à manipuler, disponible à la mairie. De petits travaux sont à prévoir suite à un état des lieux réalisé avec une personne à mobilité réduite, autour des espaces publics et sur la voirie.

> **Lutte contre les frelons asiatiques : efficacité du piège TAP-TRAP.**

CONSEIL DU 24 MARS 2021

BUDGETS

> **La présentation des comptes, dont le compte de gestion dressé par madame Kapfer, receveur municipal**, est à retrouver en détails dans les comptes rendus de séance des 17 et 24 mars 2021, sur le site internet de la commune ou directement à la mairie. Les comptes sont votés par 18 voix et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

> **Maîtrise d'œuvre du lotissement de l'Ouche Maréchal** : le cabinet Initio Conseil propose la meilleure offre dans le cadre de la consultation.

> **Bouchage des trous de la cour d'école** : contact à prévoir avec le fournisseur face au goudron toujours pas sec.

CONSEIL DU 21 AVRIL 2021

10 RUE DE LA LOIRE : LOGEMENTS SOCIAUX DESTINÉS AUX SÉNIORS, AVEC SAUMUR HABITAT

> **Réhabilitation complète du bâtiment**, à l'exception des combles, et extension dans le préau. Six logements adaptés aux seniors pourront être aménagés, avec un classement énergétique en catégorie C et le label « Habitat Séniors ». L'enjeu est double : proposer des logements accessibles pour un meilleur confort de vie et assurer un lien social. Le site est situé en plein centre bourg, à proximité des services.

> **Logements prévus** : au rez-de-chaussée 1 T2, 1 T3 et 1 T3 en duplex (avec une chambre de plain pied et une à l'étage) et 6 celliers, à l'étage : 3 T3 avec ascenseur et la chambre du T3 en duplex.

> **Montage financier** : 129 543,33 € HT par logement, assuré par des prêts, subventions de l'état, de la région, du conseil départemental, de la communauté d'agglomération et des fonds propres de Saumur Habitat. Aucune subvention n'est demandée à la commune. L'immeuble fera l'objet d'un bail emphytéotique avec Saumur Habitat : au bout de 50 ans, l'immeuble sera rétrocédé à la commune.

> **Planning prévisionnel** : consultation de maîtrise d'œuvre à la fin du mois de mai 2021 et de celle des entreprises en février 2022 ; démarrage des travaux en avril 2022 ; réception prononcée en juin 2023. Les locataires actuels seront relogés ailleurs pendant les travaux ; Saumur Habitat sait aussi réhabiliter un site occupé.

> **Vote du conseil** : avant de demander au conseil de se prononcer sur le projet, le maire présente le tableau de synthèse des recettes et des charges réalisé par Christiane Langé, concluant à une perte annuelle de 9 277 € pour le budget communal. Le conseil donne son accord.

RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR SAUMUR HABITAT, 2023/2024

> **Réhabilitation énergétique** pour 28 logements rue du Champ Bertain : 39 à 40 000 € par logement.

> **Réhabilitation industrielle d'isolation par l'extérieur** (projet Énergie Sprong) pour 5 logements rue de la Paix et 11 rue de la Maréchalerie : 75 000 € par logement. L'intérieur sera aussi rénové. L'objectif de consommation sera de 0 € de charges. Le dossier est actuellement en phase de consultation au niveau national.

> **Présentation de réalisations de logements sociaux individuels** pour le lotissement de l'Ouche Maréchal : rue des Erables à Chacé (à très faible consommation énergétique), la Jouanerie à Vivy (ossature bois avec traitement des espaces extérieurs), ou encore la cité Penot à Bagneux.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION : TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIÈRES 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les taux des impôts



directs locaux sont votés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,33 %

AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE L'AGGLO ET LES COMMUNES

Il est nécessaire de définir la nature des relations entre les communes et l'agglomération, et les valeurs portées collégialement, afin de construire ensemble une vision partagée de l'agglomération, du territoire et du service aux usagers. Le pacte de gouvernance définit et garantit une gouvernance qui permet la réactivité, la sérénité, l'équité, la confiance et la représentativité de chaque commune dans le processus décisionnel. Il est consultable en annexe du compte rendu intégral.

SIVM : NOUVELLES DU PAYS ALLONNAIS

- > **Mutualisation du personnel et du matériel** : réparation de la station peinture achetée en commun pour 600 €.
- > **Vidéosurveillance à Allonnes et de Vivy** : coût de 60 à 80 000 €.
- > **Maison France Service à Allonnes** : coût de fonctionnement estimé à 1,02 € par habitant. La commune refuse toujours de participer, les Varennaise fréquentent facilement les services publics de Saumur.
- > **Maison de retraite** : 15 décès sur 16 liés au COVID-19.
- > **Local pour les SDF** créé rue Saint Doucelin à Allonnes.
- > **Marchés de Producteurs de Pays** relancés le dimanche de 9 h à 13 h, mais sans dégustation sur place. Coût de 380 à 400 € pour la prestation de la chambre d'agriculture, les affiches et les flyers.

PROJET ÂGES & VIE

Il s'adresse aux personnes de GIR 2, 3 et 4 et présente l'avantage de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester sur la commune, dans un lieu adapté et sécurisé. Il consiste à construire une structure d'hébergement en colocation destinée à accueillir 16 personnes âgées en perte d'autonomie dans 16 logements en rez-de-chaussée avec une pièce centrale conviviale à usage de cuisine et de salle à manger communes et, à l'étage, deux logements pour les aidants, qui seront au nombre de 6 pour 16 résidents.

Il faut un terrain de 2 500 à 3 000 m². Pour que les loyers payés par les personnes âgées restent modérés (environ 1 600 € par mois), l'acquisition foncière ne pourra se faire qu'à un prix relativement bas (13 à 15 € le m²). En contrepartie, une priorité sera accordée aux personnes âgées, ou aux ascendants des habitants de Varennes-sur-Loire. Le lotissement de l'Ouche Maréchal pourrait permettre la réalisation de ce projet.

Le débat au sein du conseil porte sur le poids du déficit pour la commune (97 000 €) qui vendrait les terrains à prix très bas : un choix sociétal, pour le maire, qui estime que la rentabilité ne peut pas être atteinte partout. Il rappelle le cas de la boucherie et des 5 logements attenants, avec un investissement de 140 000 €. Le concept est globalement approuvé par le conseil mais des réticences se font entendre au sujet du promoteur, le groupe Korian, jugé peu vertueux. La visite d'une maison en fonctionnement est envisagée, avant tout engagement de la commune.

SIEML : PARTICIPATION AUX OPÉRATIONS D'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Elle s'élève à 75 % des frais pour l'extension Loire-Chavigny (abribus), soit 2 079,82 € HT.

CONVENTION : POUR L'INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE

TÉLÉRELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Cette convention, approuvée par le conseil, détermine les conditions juridiques et techniques dans lesquelles la SAUR utilise des installations de la commune (cheminée de la mairie, salle des sports, candélabre rue de la Motte / rue de l'Écheneau) pour le système de télérelevé.

QUESTIONS DIVERSES

- > **Bornes de recharge pour véhicules électriques** : entre 20 et 50 à l'année, en progression.
- > **Comité des fêtes** : annulation des festivités prévues en mai et juin 2021.
- > **Élections départementales et régionales** : 20 et 27 juin 2021.
- > **Travaux de renforcement de la levée** : enrobés normalement terminés fin mai (uniquement sur la bande reprise), circulation peut-être rouverte pendant la 2^e semaine de mai.
- > **Installation d'une caméra de surveillance** le 19 mai après-midi sur un candélabre près de la salle des sports.
- > **Plantation** : vol de 5 mimosas sur les 7 plantés au port et dégradation des rosiers devant la salle des loisirs.
- > **Nouvelle édition du plan guide** avec l'entreprise Infocom : démarrage des entreprises de la commune et alentours pour un financement uniquement assuré par la publicité.
- > **Brigitte Saint-Cast donne lecture de la lettre de réponse de Christiane Langé** (consultable à la mairie ou sur son site internet), suite à l'intervention de Patrice Moëns au conseil du 24 mars 2021. Elle y apporte des rectifications et précisions sur les sujets évoqués. Elle précise notamment que le suivi des comptes et la tenue de tableaux de bord sont en effet des outils de gestion pour notre commune, et qu'elle prend à cœur d'être vigilante au quotidien.

Monsieur le Maire prend à nouveau la parole pour terminer, à son tour, par une déclaration en réponse à Monsieur Patrice Moëns :

« À mes côtés, Christiane Langé est une adjointe aux finances fort dévouée, reconnue pour sa grande expérience en comptabilité au service de notre commune. Monsieur Moëns, vous avez parlé à sa place ! Elle en a été beaucoup affectée, beaucoup ici pensent que c'est inacceptable et surtout impardonnable ! »

« Monsieur Moëns, Je tiens à revenir brièvement sur votre intervention lors du dernier conseil municipal, durant laquelle vous avez, une fois de plus, mélangé les chiffres. Madame Fayard elle-même, conseillère financière à la trésorerie de Saumur, vous l'a bien dit ! Vous déplorez par exemple que l'excédent de fonctionnement de la commune s'élève à 52 000 €, quand il devrait être, selon vous, d'au moins 100 000 €. Eh bien j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il est de 181 000 €, soit bien plus que ce que vous avancez ! Vous ne savez PAS lire un compte administratif ! Une autre contre-vérité se retrouve dans votre article du dernier bulletin municipal. Vous y écrivez que le niveau d'épargne cumulée est de 185 000 € ; or, il s'élève à 595 000 €, soit plus de trois fois plus. Vous ne savez PAS lire un compte administratif ! Votre incompétence ne s'arrête pas là : dans ce même article, vous mélangez les chiffres HT et TTC ! Vous vous attaquez au coût du projet de l'aménagement Chavigny, dénôçant une augmentation purement fantaisiste de 212 000 €. Mais c'est parce que vous commettez la grossière erreur de comparer HT et TTC ! Vous ne savez PAS lire un budget ! Je m'étonne que votre mauvaise foi n'ait pas été arrêtée par les explications de madame Fayard lors de la présentation du budget. Elle a pourtant démontré à l'ensemble du conseil municipal que les chiffres du budget et ceux du compte administratif étaient bien réels et certifiés. Cela, tout le monde l'a bien compris, SAUF VOUS ! C'est peu de dire que vous avez manqué de respect au travail exposé par la représentante de l'administration fiscale, ce qui n'est pas à votre honneur ! On l'a vu, vous brandissez des chiffres farfelus pour remettre en cause les décisions prises par le conseil. Ce que vous semblez ignorer, c'est que la comptabilité est une science exacte. Les chiffres sont têtus et chaque citoyen peut venir les vérifier en mairie. L'administration d'une commune est une affaire sérieuse qui ne supporte pas l'amateurisme. C'est pourquoi dorénavant je ne répondrai

plus à vos interventions dignes de vos fantasmes ! Vous qui affectionnez le contrôle des dépenses, vous ne pouvez pas ignorer que le budget communal prévoit la prise en charge de la formation des élus. Si vous voulez rendre service à votre commune et ne plus faire perdre son temps à cette assemblée délibérante, **FORMEZ-VOUS**, monsieur Moëns, comme le font vos collègues et moi-même ! Autrement, vous continuerez à vous couvrir de ridicule. Nous venons de le voir ce soir encore, il y a de beaux projets à venir, tout à fait accessibles financièrement. Tous ensemble ici, nous n'oublions jamais de penser à l'intérêt général. Nous construisons un avenir qui, il me semble, répond bien aux attentes des Varennaises et profitera à chacun. Alors monsieur Moëns, je le redis : si vous êtes libre de vous exprimer, nous sommes **AUSSI** libres de ne plus **PERDRE DE TEMPS** à vous répondre, tant que vous continuerez à faire preuve d'autant d'incompétence ! Chères conseillères, chers conseillers : **AVANÇONS !** »

CONSEIL DU 9 JUIN 2021

BOUCHE MARÉCHAL

> **Nouvelle présentation du projet Âges & Vie et visite d'une maison dans le 37.** Une maison Âges & Vie va ouvrir à Athée-sur-Cher ; le conseil municipal est invité à la visiter le 24 juin. Mme Saint-Léger, chargée de développer le concept Âges & Vie sur le grand ouest, présente la société dont le siège est à Besançon (Doubs), ainsi que le projet (cf. *compte rendu du 21 avril*).

Quelques questions concrètes, en bref :

- **Toilette** : les auxiliaires sur place peuvent aider, mais il est aussi possible de faire appel à un service extérieur.
- **Cuisine** : elle est commune, comme dans une maison ; les colocataires participent à la préparation des repas et prennent tous leurs repas ensemble (en cas d'absence, ils préviennent à l'avance). Ils peuvent disposer d'une bouilloire, d'une cafetière ou d'un petit réfrigérateur dans la chambre.
- **Maladie/hospitalisation** : en cas de maladie, le colocataire reste dans sa chambre et les auxiliaires s'en occupent. Les professionnels de santé (médecin, infirmière, etc...) peuvent venir à domicile. En cas d'hospitalisation, sa place est conservée ; les charges d'alimentation sont alors déduites de son loyer.

Colocation : il peut y avoir au maximum un couple par maison, avec un loyer adapté. Ce sont le plus souvent des femmes seules qui emménagent et qui ont la possibilité de recevoir leur famille, même pour une nuit. Chaque chambre a une entrée indépendante qui donne sur l'extérieur.

- **Personnel** : un logement familial est mis à disposition à l'étage pour une auxiliaire et sa famille, sans versement d'un loyer. Il y a une équipe de volantes dans le secteur pour palier les absences. Les auxiliaires sont diplômées.

COMMISSIONS

> **Bâtiments et urbanisme : travaux à l'école et à la cantine, accès PMR, local technique, comptes définitifs école de musique.**

- Groupe scolaire : réparation de la gouttière de l'école (entreprise Peltier-Gigon 786,88 € HT), remplacement des menuiseries et mise en sécurité du restaurant scolaire (FP Menuiseries 22 905,85 € HT), devis pour l'acquisition d'armoires réfrigérées (Kalifroid 3 326,00 € HT et Benard 17 067,00 € HT), avec demande de subvention de 100 % auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
- Accès PMR et passage en béton désactivé à la salle des loisirs : Thierry Gallard (5 163,54 € HT et 2 172,94 € HT).
- Local technique communal : demandes de devis complémentaires en cours.
- Les comptes définitifs de construction de l'école de musique sont inférieurs de 6 000 € au marché initial. Monsieur le maire remercie Michel Lamand pour le travail effectué, ainsi que Daniel Poirier, qui a pris le relais.

> **Voirie – Signalisation - Fossés – Agriculture : entretien des fossés, aspirateur à feuilles, déviation suite au renfort de la levée.**

- Entretien des fossés : travaux chiffrés à 6 276 € HT par l'entreprise Jouveau. Le programme 2022 s'orientera en priorité sur le secteur des Gourdes.

- Achat d'un aspirateur à feuilles : entreprise Espace Emeraude de Baugé pour 4 956 € TTC.

Suite aux travaux de renforcement de la levée, les accotements de la voirie de l'itinéraire de déviation sont en mauvais état. L'entreprise Vinci s'est engagée à remettre en état d'ici début juillet. Idem pour la rue de la Bellière, suite à la construction du rond-point traversant à l'entrée sud.

- Le tracteur Valtra totalise déjà 12 000 heures ; il faudra envisager son remplacement dans quelque temps.
- Un agent en TIG (Travaux d'Intérêt Général) intégrera le service technique pendant les deux premières semaines de juillet. Le maire remercie les agents encadrants.

PERSONNEL

> **Création d'un poste d'agent de maîtrise et d'un poste d'adjoint technique territorial.** Suite à la réussite d'Yves Guillebault à l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial, un nouveau poste est créé (cf. tableau des emplois après les synthèses de comptes rendus). Mégane Guyou arrivera en poste début août de la commune nouvelle de Loire-Authion pour remplacer Deborah Lebrun. Le retour de Christian Peltier est soumis à l'accord du comité médical.

> **Entente intercommunale entre les communes d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de La Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy** : renouvellement de la convention.

Cette convention assure la mise en œuvre de missions de service public, que ce soit concernant les matériels ou les personnels. La gouvernance est tournante et des référents sont nommés pour les actions principales. Elle est signée pour la période 2020-2026.

ENFANCE ET JEUNESSE

> **Cantine à 1 € : nouvelle tarification sociale.** L'État vient d'étendre ce programme aux élèves des classes maternelles. Le montant de l'aide est passé, au 1^{er} janvier 2021, de 2 à 3 € par repas servi au tarif maximal de 1 €, si et seulement si la tarification sociale comporte trois tranches, dont une au moins inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €. Les tarifs votés sont les suivants :

Quotient familial	Tarif au 01/09/2021
De 0 à 700	0,99 €
De 701 à 1 500	1,00 €
1 501 et plus	3,02 €

> **Modification de la charte du restaurant scolaire : question de discipline.** Suite à des problèmes rencontrés sur le temps de la cantine, la partie « sanctions » de la charte du restaurant scolaire municipal est modifiée : « En cas d'indiscipline, un rapport d'incident sera établi par le personnel de surveillance. Il sera remis en mairie et transmis aux parents. Selon la gravité et la récurrence des faits, les parents seront convoqués à la mairie. Une exclusion provisoire, voire définitive, du restaurant scolaire pourra être prononcée après 3 avertissements. »

> **VIVADO : la convention financière et d'objectifs renouvelée, demande de subvention pour une structure de jeux.** L'association gère les activités Jeunesse et Enfance au foyer et à la Maison de l'enfance depuis le 1^{er} septembre 2016 (accueils périscolaires et de loisirs). Une demande d'aide financière a été déposée auprès de la CAF 49 pour l'installation d'une structure de jeux dans la cour de la maison de l'enfance.

QUESTIONS DIVERSES

> **Remerciement de l'association des maires des Alpes-Maritimes** suite au don de 500 € fait par la commune aux 48 communes sinistrées lors de la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020.

> **Subventions** : 59 % pour le remplacement de menuiseries et la mise en sécurité du restaurant scolaire (13 329,15 €) ; 35 % pour la construction



d'un local technique communal rue de Gaure (5 250,00 € HT).

> **Cérémonie du 14 juillet 2021** : maintenue cette année à partir de midi, en présence de la musique.

> **Inauguration de la nouvelle école de musique et l'espace Chavigny** le samedi 2 octobre 2021 en milieu d'après-midi.

> **Dissolution de l'association de protection des cultures** : versement du boni de liquidation à la commune (1 082,46 €) ; une lettre de remerciement sera envoyée à monsieur Beaufile.

> **Traitement contre le tigre du platane** : effectué cette année, à renouveler dans un an pour plus d'efficacité.

> **Marché des producteurs le 13 juin** : fermeture de la rue des Sabotiers (terrasse installée par M. Georget) ; montage/démontage des stands par les producteurs eux-mêmes ; installation d'un stand pour communiquer sur le fleurissement des pieds de murs (distribution de sachets de graines) et la labellisation village fleuri.

> **Caméra de surveillance** installée, résolution en cours du problème persistant de carte SIM.

> **Maison des adolescents** : permanence tous les 15 jours pour les jeunes de 11 à 21 ans, seuls ou avec leurs parents, voire uniquement les parents ; consultations avec des psychologues, des infirmiers etc. ; soirées thématiques organisées ; coût de 0,30 € par habitant. Fréquentation peu élevée cette année en raison du covid.

CONSEIL DU 7 JUILLET 2021

INTERCOMMUNALITÉ

> **Opérations de réparation de lampes : fonds de concours auprès du SIEML**. Un fonds de concours de 75 % est versé au profit du SIEML pour les réparations d'éclairage public.

> **Contrat de relance de transition écologique : demandes de subventions via l'agglo, travaux cour d'école**. Les demandes de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) devront désormais passer par la communauté d'agglomération. Le maire émet quelques réserves quant aux choix politiques effectués par l'agglo. La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments, qui pourraient bénéficier de travaux de rénovation énergétique car le domaine privé communal est maintenant éligible. La cour d'école sera réhabilitée en 2023.

> **Université de Saumur : 700 étudiants en œnotourisme, écotourisme et domaine équestre**. L'objectif est de porter l'accueil à 1500. La communauté d'agglomération paye le reste à charge malgré le fait que l'université a été financée par la Région des Pays de la Loire.

BOUCHE MARÉCHAL

> **Projet de colocation pour personnes âgées dépendantes Âges & Vie : engagement de principe**. Avant de mobiliser le bureau d'étude (architectes, économistes de la construction) pour l'élaboration d'un projet de dépôt d'un permis de construire et d'engager des frais d'étude nécessaires à ce projet, le conseil municipal confirme par écrit son intérêt pour l'implantation d'une structure Âges & Vie dans la commune. Les échanges sont nombreux. Le principe même de colocation est bien accueilli (bel espace de vie pour les colocataires à un prix abordable, contrat de travail intéressant pour les auxiliaires, attractivité pour la commune). Des réticences sont exprimées au sujet du coût pour la commune ; Patrice Moëns fait notamment une déclaration pour demander d'attendre que la commune soit propriétaire des terrains avant de prendre une décision. Dans un tel cas, les délais risqueraient

d'être en défaveur de la commune (deux ans de travail pour déposer un permis d'aménager) et les terrains ne seraient plus constructibles.

> Déclaration de monsieur le maire :

« Nous nous efforçons tous ici de répondre aux attentes de chacun, aux attentes de TOUS les Varennais. Personnellement, j'y suis très attaché ! Et je sais que vous l'êtes également, que vous partagez ces objectifs et ces valeurs. La ligne de conduite que nous devons choisir ce soir est celle d'une réponse aux besoins actuels et futurs de nos séniors ; ce projet de maison de vie pour personnes en perte d'autonomie en fait partie. Cela concerne non seulement les séniors mais aussi leurs familles, notamment les enfants qui sont attentifs au bien-être de leurs parents. Nous AGISSONS ici pour TOUTES les tranches générationnelles, que ce soient : les jeunes enfants et adolescents (terrain multisport, rénovation énergétique de l'école, l'école numérique, VIVADO et ses animations, les jeux pour les enfants, l'école de musique... et j'espère, sur le présent mandat, la cour de l'école...), les ménages et la population générale (la cantine à 1 €, la MSP, qui rend bien des services et qui fait rayonner Varennes, et les commerces de proximité pour éviter de faire de notre commune un bourg-dortoir) ou les seniors (participation à l'EHPAD d'Allonnes à hauteur de 12 500 € / an durant les 19 années à venir, aménagement de 5 logements seniors au centre du bourg, 10 rue de la Loire). Seulement, il y a un trou dans la raquette pour la prise en charge de nos aînés ! Je peux m'en rendre compte régulièrement, notamment dans le cadre de mes fonctions de président de l'association des Maires Ruraux du département. Il nous faut répondre à ce besoin, permettre la liberté de vivre avec le handicap de la dépendance sans un enfermement, dans un espace libre, convivial où l'ennui s'éloigne grâce à une co-location qui allie vie privative et vie collective. Ce projet de maison de vie, nous pouvons le faire sans souci financier (2 millions d'euros supportés par l'investisseur), sans risque financier (vacance supportée par l'investisseur) et sans souci de gestion pour notre commune (assumée par l'investisseur). Ce projet est avant tout HUMANISTE, autant qu'il est NÉCESSAIRE compte tenu de la démographie de la France. Il a été mené à son terme grâce à vous, élus, qui avez su prendre votre rôle à cœur, grâce à une participation de chacun. Vous savez, tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité. C'est un but commun, c'est mon objectif, une sorte de feuille de route qui, rassurez-vous, reste prudente et contrôlée, tout en étant ambitieuse et nécessaire. C'est pourquoi je suis très heureux de vous la présenter. Je vous remercie ! »

> **Point de situation avec les vendeurs : délimitations faites et bornes posées**. Il reste à établir les surfaces précises en vue de faire les acquisitions. Le problème du terrain des consorts Foulon subsiste. Pour rappel, la parcelle est pour partie en zone constructible (environ 55 %) et pour le reste en zone inconstructible. Une proposition d'achat a été faite par la commune au prix de 11 000 € ; deux sœurs sur les quatre enfants l'ont acceptée. La discussion se poursuit, avec l'aide du notaire ; prochain rendez-vous fin juillet.

FINANCES

> **Subventions 2021 : convention fourrière, amendes de police, exonération de taxe foncière**.

- Demande de complément de subvention de 100 € accordée à la SPAA de Maine-et-Loire au titre de la convention fourrière 2021.
- Notification de la subvention au titre des amendes de police 2021
- Subvention de 10 935 € HT pour l'aménagement du carrefour de Chavigny et de 36 182,40 € HT, au titre des amendes de police 2021.
- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions de moins de 2 ans.

ENFANCE

> **Conseil d'école du 22 juin 2021**. Effectifs actuels : 170 élèves, soit une moyenne de 25 élèves par classe. Prévisions de rentrée : 182 élèves, soit 26 élèves par classe. La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre. Olivier Dupin et Céline Monard quittent l'école. Amanda Barbara, nouvelle

directrice, et Élodie Fontaine sont accueillies en cycle 3. Madame Bois a présenté un projet de l'école du dehors avec 10 séances au Port à raison d'un après-midi par semaine, en partenariat avec la LPO. Elle a renouvelé sa demande de service civique.

> **Plan de relance : subvention pour la continuité pédagogique.** La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés. Leur installation se fera au plus tard le 31 décembre 2022. Le recteur de la région académique s'engage à verser la subvention à hauteur d'un montant maximum de 12 487,60 € TTC, pour un projet global prévisionnel de 20 716,53 € TTC. L'objectif est d'installer le matériel aux vacances de la Toussaint.

ENVIRONNEMENT

> **Plantations de haies bocagères : programme 2021-2022.** Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a engagé en 2020 un programme d'actions visant la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au travers d'un Contrat Territorial EAU 2020-2022. Dans ce cadre, le syndicat coordonne et prend en charge l'organisation des opérations de plantation de haies champêtres sur le territoire, et permet aux planteurs de bénéficier d'une aide de 80 % (HT) du coût de la plantation. Dans ce cadre, des propriétaires fonciers et la commune de Varennes-sur-Loire se sont engagés à planter un linéaire de 560 mètres de haies minimum.

> **Matinée citoyenne le 11 septembre 2021.** Le moment de convivialité qui suivra les opérations de ramassage des déchets se tiendra à la maison de la chasse.

QUESTIONS DIVERSES

> **Maison de santé :** arrivée d'une seconde orthophoniste le 23 août, Emmanuelle Morin ; départ de Gaël Sawadogo, infirmier, au 30 septembre 2021.

> **Installation de la fibre à la mairie.**

> **Remerciement aux conseillers** qui ont participé au recensement des bâtiments agricoles susceptibles de bénéficier d'un changement de destination en meublé de tourisme.

> **Sécurité routière :** actions de sensibilisation sous forme de jeux, de stages de remise à niveau du code de la route, etc. Information relayée à la Joie de vivre et à Vivado.

> **Tornade du 19 juin :** des tombes ont été endommagées, non couvertes par l'assurance habitation. La commune a déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sans réponse pour l'instant. Le monument aux morts a souffert ; une déclaration de sinistre est en cours et des devis vont être demandés.

> **L'ADMR cherche des bénévoles.**

> **Assemblée générale du foot :** nouveau président, Nicolas Cabaret. Une visite des installations de football dans les différentes communes du pays allonnais est envisagée.

> **Travaux :** rénovation du 2^{ème} étage du 4, rue du Docteur Terrien (peinture, parquet, plinthes, radiateurs, colonne de douche, soit une centaine d'heures de travail des agents communaux), dysfonctionnement de la climatisation de la maison de santé (devis de l'entreprise Marsille), baisses de pression de la chaudière de l'école, installation du vidéoprojecteur au centre culturel fin août (entreprise Pearson et Masc informatique).

> **Deux défibrillateurs ont été commandés** chez Securimed pour 3 597,60 € TTC.

> **Loire chemin de Saint-Martin :** le balisage du circuit a été autorisé et l'itinéraire, qui va de Nantes à Tours, a été labellisé par le Conseil de l'Europe ; il se situe à 80 % sur le GR3.

> **Installation des ganivelles** près des plans d'eau vers l'école de musique : un achat à hauteur de 900 €, une pose réalisée par les agents cet hiver.

> **Fleurissement des pieds de murs :** le comité des fêtes devrait rajouter un prix spécial. Une réunion est prévue pour présenter le troc plantes et demander au comité de l'organiser en même temps qu'une manifestation.

> **Challenge de boule de fort des élus :** la finale aura lieu à Brézé le 4

novembre 2021. Les parties se jouent la semaine en fin de journée, dès début septembre.

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le maire rend hommage à Christiane Langé, décédée des suites d'une longue maladie le 24 juillet 2021.

Le conseil municipal observe une minute de silence.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

> **Lieu de réunion du conseil municipal : salle de la mairie.** Cette décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2021. Patrice Moëns estime qu'il est dommage que les personnes à mobilité réduite ne puissent pas assister aux séances car la salle de la mairie est située à l'étage et il n'y a pas d'ascenseur. Toutefois, le diagnostic sur l'accessibilité n'oblige pas à installer un ascenseur car la mairie dispose d'une salle au rez-de-chaussée, en cas de besoin ; la retransmission est également envisageable. Par ailleurs, la salle des loisirs et le centre culturel sont souvent utilisées par les associations de la commune.

> **Installation d'une nouvelle conseillère municipale.** Murielle Chapu est appelée à remplacer Christiane Langé en qualité de conseillère municipale.

> **Adjoints au maire :** nombre de postes et élection du premier adjoint. Il est réduit à 4 postes. Sylvie Bellanger est élue à la majorité absolue.

> **Indemnités de fonction des adjoints.** Le conseil municipal fixe le montant des indemnités des élus comme suit : 2 006,93 € pour le maire, 770,10 € pour chacun des 4 adjoints.

> **Commissions municipales :** Christiane Langé est remplacée par Murielle Chapu dans chacune des commissions dans lesquelles elle siégeait. Brigitte Saint Cast prend la tête de la vice-présidence de la commission budget et Didier Tabourier, celle des marchés publics (MAPA). Au SIVM, Christine Jousselin devient titulaire et Sylvie Bellanger, suppléante. Enfin, auprès de l'EVS, deux titulaires sont nommées : Christine Jousselin et Chantal Réquillard, avec Sylvie Bellanger pour suppléante.

OUCHE MARÉCHAL

> **Accord pour l'achat des terrains appartenant aux consorts Foulon.** Le prix total est de 18 091 €. Les divisions parcellaires sont en cours. Une pré-esquisse devrait arriver en mairie durant l'automne ; la commission se réunira pour l'étudier.

INTERCOMMUNALITÉ

> **Accueil des enfants de sapeurs pompiers en intervention.** Une convention est signée avec le SDIS 49 pour la prise en charge gratuite de ces enfants à l'école, à la cantine et à la garderie de la commune, si un parent est appelé en intervention.

> **Renouvellement de la participation au RAM (Relais Assistants Maternels).** Le montant de cette participation tient compte de la population, du nombre d'assistants maternels et d'animations sur la commune, soit 1 220,08 € pour l'année 2020.

> **Opérations de dépannage du réseau d'éclairage public.** Pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, la participation de la commune s'élève à 2 573,79 € TTC, soit 75 % des dépenses engagées par le SIEM. Pour rappel, les interventions tardent parfois à être mises en place afin de les regrouper et limiter les frais de déplacement.

PERSONNEL

> **Cycle et temps de travail des agents.** La durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine ; la durée annuelle est de 1 607 heures. Le détail des calculs et compensations est à retrouver dans le compte rendu intégral.



> **Arrêt de travail d'un agent : création d'un emploi non permanent.** Suite à la blessure d'Yves Guilbault, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique va être créé pour effectuer les missions de renfort du service technique, à compter du 25 octobre 2021 et ce pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois. Le retour de Christian Peltier est toujours en question ; il en a formulé la demande auprès du comité médical, qui pourrait conditionner son retour à un aménagement de poste.

> **Détermination des groupes de fonctions et montants maxima**

CHAVIGNY

> **Clôture du verger partagé de l'espace Chavigny : demande de subvention.** Le verger communal est constitué de 48 fruitiers anciens et locaux, et ouvert à tous. Le projet prévoit d'organiser une pâture pour quelques moutons, chèvres ou daims ; il est donc nécessaire de clôturer la parcelle et de mettre en place des passages canadiens afin de permettre aux personnes d'entrer librement dans le verger tout en empêchant les animaux d'en sortir. Des protections seront mises en place autour des troncs des arbres fruitiers, ainsi qu'une signalétique pour faire connaître l'existence du verger. Le budget prévisionnel est de 27 729,60 € HT, dont 50 % de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

> **Ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école élémentaire :** les prévisions ont validé 12 élèves de plus que prévu ; le maire a contacté l'inspecteur d'académie. Avec les deux classes de maternelle, l'école primaire compte à ce jour 8 classes.

> **Demande rejetée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.** L'assurance de la commune prend en charge la réparation du monument du cimetière, à l'exception des deux plaques qui n'ont pas été endommagées, et après déduction d'une franchise de 152 €.

> **Espace Chavigny et école de musique :** cérémonie d'inauguration le samedi 2 octobre 2021 à 16 h 30, avec installation de barnums. L'entretien de la place sera pris en charge par l'entreprise Berger Paysage jusqu'en juin 2023, comme prévu au contrat, afin de s'assurer que la végétation ait bien pris.

> **Foot :** constitution d'une équipe loisirs hommes et d'une équipe féminine à l'ESVV. Une entente entre l'ESVV et l'UFAB (Brain-sur-Allonnes) a été mise en place pour les U15. La hauteur de coupe de la pelouse a été réduite afin de permettre au robot de mieux fonctionner.

> **Travaux :** réparation imminente du mur entre l'église et la propriété de monsieur Michel ; devis pour installer une alarme dans le foyer VIVADO ; réparation de la chaudière de l'école, sans toutefois connaître l'origine de la fuite (un système de remplissage automatique du circuit d'eau a été mis en place) ; devis à venir de remplacement de la serrure du centre culturel.

> **Inauguration de l'étang de Vivy :** une source d'inspiration originale pour les oiseaux rencontrés au Port, avec une prise en charge de 50 % par la région, 25 % par le département et 25 % par la commune. Le dossier est monté par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

> **Comité des villes et villages fleuris :** visite de l'espace Chavigny, de l'impasse de l'Huilerie, du Champ Bertain, de la rue des Vignes et du terrain près de la citerne de gaz qui a impressionné les représentants du comité.

> **Troc plantes :** il se fera bien lors d'une manifestation organisée par

le comité des fêtes, dès 2022.

> **Spectacle gratuit** dès 7 ans au centre culturel le 22 octobre, avec passe sanitaire obligatoire, organisé par l'agglo en partenariat avec la bibliothèque, dans le cadre du rendez-vous communautaire « Rendez-vous contes ».

CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2021

INTERCOMMUNALITÉ

> **Charges transférées Saumur-Val-de-Loire : rapport rejeté.** Le conseil municipal s'oppose à l'inscription des sommes relatives aux travaux d'investissement sur les digues non domaniales de Saumur pour 2022/2026. Ces montants proposés par Saumur-Val-de-Loire doivent se baser sur les charges d'investissement des trois dernières années. Or, aucune charge n'a été déclarée depuis 2018. Cette prise en charge par Saumur-Val-de-Loire n'est donc pas justifiée, d'après le conseil (16 voix contre, 2 absentions). Il ne s'oppose pas, en revanche, à ce qui concerne l'antenne musicale Gennes-Val-de-Loire et le SIVU de la Gravelle.

> **Schéma de mutualisation 2021/2026 : approuvé.** Ce schéma définit les compétences attribuées au sein du territoire.

> **Aide au Viveco :** en septembre 2019, le conseil a approuvé une participation de la commune (5 %) pour les travaux de commerçants varennais faisant une demande de subvention auprès de la région (30 %) et de l'agglomération (5 %). Ce cofinancement a ainsi été accepté pour la supérette Viveco de Clémence Georget : montant de travaux de 38 438,17 € HT, dont 15 375 € de subvention (1 922 € par la commune). Les travaux concernent les dalles de plafond, l'électricité, la chambre froide et les vitrines extérieures.

COMMISSIONS

> **Bâtiments : travaux divers, alarmes, nouvelle sono pour la salle des loisirs, entretien des prises incendie**

- Reconstruction du mur mitoyen entre l'église et la maison de monsieur Michel : 8 529,50 € TTC à diviser, à parts égales, entre les deux propriétaires.

- Conformité PMR : les trottoirs devant le bureau de tabac et face à la boucherie seront abaissés ; le trottoir de la rue des Sabotiers n'est pas rabottable.

- Caméra salle de sport : l'autorisation préfectorale n'a pas été délivrée. La négociation est en cours avec l'installateur qui a fourni un produit non fiable et demande des frais importants pour retirer la caméra.

- Cantine : remplacement de portes et fenêtres, et motorisation des volets dès le lundi 25 octobre 2021.

- Alarme de l'école déplacée au foyer de Vivado : l'entreprise API retenue (4 089,29 € TTC).

- Logements 4 rue du Docteur Terrien et 29 rue de la Loire : remplacement des convecteurs.

- Devis pour une nouvelle sonorisation à la salle des loisirs : suite à un bruit lancinant, l'utilisation de la sonorisation en place est compromise. Trois devis ont été établis, dont un avec remise en état du câblage et installation d'un meuble neuf (Electronic Loisirs Angers Sono : 5 912,07 € HT). L'achat d'un limiteur sonore est prévue pour 2022. Il faudra ensuite se mettre en quête d'un mode de chauffage moins bruyant et plus performant que l'actuel.

- Entretien et réparation des prises incendie communales : convention signée avec la SAUR afin de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état (32,80 € HT par poteau, à raison de 31 poteaux).

- Dématérialisation du service des autorisations du droit des sols : adhésion à la plateforme OXALYS pour 339 € par an, via le pôle longuéen ; cela concerne notamment l'instruction des permis de construire.

> **Communication : bulletin.** Le prochain bulletin sera édité par IGNIS pour 2 705 €, soit un coût sensiblement similaire à 2020. À partir de cette année, il n'y aura plus qu'une seule parution, en fin d'année, car les supports de communication sont de plus en plus nombreux et variés. Une gazette pourrait venir compléter l'information en milieu d'année.

> **Jeunesse : dispositif « argent de poche », règlement cantine, structure de jeux à la maison de l'enfance, augmentation du nombre d'heures musicales en élémentaire**

- Dispositif « argent de poche » : il crée la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes (16-21 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité (demi-journée). Ils participent ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et reçoivent en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour, exonérés de cotisations sociales). Les chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne. Malika Chapu et Yves Guillebault ont accepté d'encadrer les jeunes dont la candidature sera retenue, dès les vacances de février 2022.

- Projet de rénovation de la cour d'école : visite de la cour d'école de Vivy programmée le 2 novembre.

- Règlement du restaurant scolaire : modifications suite à des faits graves de violence : « En cas de fait grave et avéré (coups et blessures violents), l'exclusion pourra être prononcée sans avertissement, avec convocation des parents à la mairie. »

- Structure de jeux à la maison de l'enfance : le devis de l'entreprise MEFRAN a été renégocié car il était plus élevé que prévu en raison de l'augmentation du coût des matières premières. L'ensemble est subventionné à 80 % par la CAF et garanti 20 ans. Le grillage entre la cour de la maison de l'enfance et celle de l'école sera supprimé afin que la mini pelle puisse accéder et que tous les enfants puissent ensuite en profiter.

- Terrain de bi-cross : deux devis établis pour le terrassement, entre 980 et 1 680 €.

- Un avenant au protocole CMR (Centre Musicaux Ruraux) a été signé, passant de 60 à 72 h le nombre d'heures de musique dispensées à l'école.

> **Voirie : entretien des fossés, remplacement du tracteur à prévoir, aménagement des accès avec busage, nouvelle voie communale, itinéraire de randonnée.**

- Entretien des fossés 2022 : budget prévisionnel d'environ 10 000 € ; le broyage des branchages restés de la vente des anciens peupliers continue.

- Remplacement du tracteur VALTRA : à prévoir en 2022 ou 2023 ; il a 13 000 h actuellement. Le coût est entre 80 000 et 100 000 €.

- Plan de gestion des peupliers : contact pris avec l'ONF.

- Aménagement des accès avec busage de fossés communaux : nouveau règlement adopté, à consulter dans le compte rendu intégral (autorisation, prescriptions techniques, sécurité et signalisation du chantier, délai de réalisation d'une semaine, responsabilité, entretien, autorisation à titre précaire et révocable).

- Nouvelle voie reliant la rue de la Loire à la rue de Chavigny : 200 m classés en voie communale.

- Chemin de l'été de la Saint-Martin : il est inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée non motorisée (pédestre, équestre, VTT) pour une distance de 1 532 m.

> **Cimetière : nouveaux tarifs, reprises de concessions**

- Nouveaux tarifs proposés lors du prochain conseil municipal.

- Reprises de concessions : 8 familles ont envoyé des courriers d'abandon (11 000 € à prévoir et 4 000 € pour un ossuaire, obligatoire) et procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon (dans un délai de 3 ans à 3 ans et demi, à raison de 5 par an).

> **Environnement : adhésion 2021 au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)**

Le CAUE, investi d'une mission d'intérêt public, a pour objectif de promouvoir l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine au sein des paysages, notamment dans un équilibre entre la ville et la campagne ; il se préoccupe également de développement durable et d'actions citoyennes. L'adhésion s'élève à 187,20 €.

QUESTIONS DIVERSES

> **Projet d'aménagement d'un parking** à côté de la salle des loisirs : la mairie est propriétaire du terrain, les demandes de subvention vont être faites et le projet pourra être budgété pour 2024.

> **Entretien divers** : aspirateur à feuilles livré ; caniveaux de la rue de la Maréchalerie réparés, ainsi que le robot de tonte du stade ; inventaire des têtes de ponts en vue d'une opération de nettoyage ; traitement par l'entreprise Justeau des fissures apparues sur la route du Patillault.

> **Contrat entre la mairie et la Sacem étendu aux associations** : le maire en a discuté avec un représentant de l'organisme lors du conseil de l'Association des Maires Ruraux ; la Sacem a renoncé à cette proposition, trop désavantageuse pour elle.

* TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX AU 01/01/2022

Autres services			Salles des Loisirs (par jour)		varennais	non varennais	Cantine* <i>par repas</i>		
Insertion publicitaire (1 parution/an)		40 €	Arrhes (forfait)	A signature du contrat	100 €	100 €	Varennais	Enfant régulier	3,08 €
Salle de sport		189 €	Grande Salle carrelée	Vin d'honneur (avec verres)	52 €	81 €		Enfant occasionnel	3,77 €
Coupages de routes		175 €		Autres utilisations	93 €	246 €		Adulte	5,24 €
Chenil	Prise en charge	62 €		Chauffage	61 €	61 €	SUP de la Côte	Maternelle	3,08 €
	Forfait journalier	9 €	Petite Salle	Vin d'honneur (avec verres)	40 €	58 €		Primaire	3,26 €
	Divagation gros animaux	62 €		Autres utilisations	56 €	105 €	* Pour Varennes, 95% des enfants profitent du tarif « cantine à 1€ ». Ce tarif ne s'applique qu'aux familles non éligibles au dispositif.		
Cimetière			Chauffage	18 €	18 €				
Concession	Terrain 2 m ² 15 ans	80 €	Ensemble des Salles	Bal, dîner dansant	258 €	585 €			
	Terrain 2 m ² 30 ans	110 €		Mariage	205 €	464 €			
	Columbarium 15 ans	400 €		2 ^e jour	93 €	246 €			
	Columbarium 30 ans	650 €		Chauffage	61 €	61 €			
	Terrain 0,64 m ² avec une case-urne 15 ans	350 €		Cuisine		79 €	131 €		
Terrain 0,64 m ² avec une case-urne 30 ans	500 €	Vaisselle (sans traiteur)	Les 50 couverts	47 €	73 €				
Intervention	Sur columbarium ou sur case-urne	117 €	Sonorisation		81 €	81 €			
Sanitaires autonomes (WC) le w.e									



ARTISANAT

COUVERTURE	CHESNEAUX-RIBAULT	ZA de la Prée Bertain	02 41 51 72 18 06 87 33 75 07	mika.ribault@orange.fr
ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / SANITAIRE / CHAUFFAGE / CLIMATISATION	ABP ÉNERGIES	20, rue des Sabotiers	06 50 17 58 68 02 49 19 06 03	abpenergies.49@gmail.com
INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET DE CLIMATISATION	KALIFROID	20, rue des Petits Champs	07 86 14 31 46	kalifroid49@gmail.com
ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / CHAUFFAGE	MARSILLE Alain	10, rue La Croix des Noues	02 41 51 79 54 06 07 26 73 35	alainmarsille@orange.fr
ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / SANITAIRE / CHAUFFAGE	PEARSON Christophe	21, place du Jeu de Paume	02 41 53 23 17 06 83 75 41 10	pearson.elec@orange.fr
VENTE ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	MASC INFORMATIQUE	28, rue de Chavigny	06 81 47 63 03	masc.info@free.fr www.loireinfo.fr
VENTE ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	LOIRE INFORMATIQUE	1, rue de la Loire	02 41 67 07 98	contact@loireinfo.fr
MAÇONNERIE	MÉTIVIER Dominique	ZA de la Prée Bertain	02 41 51 74 94 06 88 13 43 39	dometivier@wanadoo.fr
TAILLE DE PIERRE / AÉROGOMMAGE / RESTAURATION / CRÉATION / ENTRETIEN	COULBARY Cyril	3, rue de Vauvert	07 68 04 21 22	c.coulbary@hotmail.com
MAÇONNERIE TAILLE DE PIERRE	GALLARD Thierry	9, rue de l'Étang	06 76 46 38 42	thierry.gallard0404@orange.fr
MAÇONNERIE / RÉNOVATION / RAVALEMENT	LANGÉ 2L	ZA de la Prée Bertain	02 41 67 69 90	sarllange2l@orange.fr
MATÉRIEL AGRICOLE	SARL HUET 2M	ZA de la Prée Bertain	02 41 38 94 32	huet2m@wanadoo.fr
MÉCANIQUE / AUTOMOBILE	GARAGE DU JEU DE PAUME	ZA de la Prée Bertain	02 41 51 72 19	eurlgaragejeupaume@orange.fr
MENUISERIE	POZ'ALU DE LA LOIRE	6, rue Neuve	02 41 38 32 80	
PEINTRE ARTISAN	BOUSSEREAU Christophe	16, rue des Basses Rues	06 19 64 30 05	chrisrenov49@gmail.com
PEINTRE ARTISAN	MABILEAU Ludovic	6 bis, rue de la Loire	06 13 15 09 76	mabileau.ludovic@yahoo.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

ASSISTANTE MATERNELLE 	BARTEAU Jessica	39, rue du Champ Bertain	02 41 38 10 17	
	BOISSIN Anaïs	3, rue du Docteur Terrien	06 75 91 43 74	
	BURON Jacqueline	2 ter, rue de l'Écheneau	02 41 51 44 13	
	GAYRAUD Chrystelle	9, rue de la Croix des Noues	02 41 38 04 19	
	GENTIL Fabienne	6, rue Neuve	02 41 38 13 21	
	LACQUEMENT Ophélie	4, rue des Redouets	06 29 48 38 37	
	LE HENAFF Lydie	6, rue des Petits Champs	02 41 51 71 87	
	MESCHINE Sonia	10, rue du Haut du Bourg	06 22 05 04 94	
	POUZET Laurence	8, rue de la Maréchalerie	06 37 16 02 69	pouzet49@orange.fr
	RÉMIAT Angélique	7, rue du Bas Chavigny	06 88 83 06 36	
	TIJOU Martine	20, rue de le gare	02 41 51 17 04	dominique.tijou@sfr.fr
	VARRON Adeline	10, allée des Saulaies	06 50 90 00 54	

COMMERCES

ALIMENTAIRES	BOUCHERIE GAUFRETEAU	1, place du Jeu de Paume	09 67 76 28 90	boucheriegaufreteau@orange.fr
	BOULANGERIE PÂTISSERIE "LE FOURNIL DE LA LOIRE"	13, place du Jeu de Paume	02 41 51 45 36	charlespyre@hotmail.fr
	LE JARDIN DE VARENNES	10, place du Jeu de Paume	02 41 51 41 41	
	LE PETIT BISTROT	2, rue des Sabotiers	02 41 50 65 16	sebastien.georget@hotmail.fr
	VIVECO	18, place du Jeu de Paume	09 72 86 43 05	clemdupin@hotmail.fr
ARTISAN CHARCUTIER-TRAITEUR	TRAITEUR REFFAY	ZA de la Prée Bertain	02 41 51 71 55	reffaytraiteur@wanadoo.fr
COIFFURE	CRÉATION COIFFURE TRASTET Édith	14, rue de la Maréchalerie	02 41 67 51 55	

COIFFURE / ESTHÉTIQUE	AUDREY COIF STTIC GÉNOT Audrey	11, rue de la Loire	02 41 51 77 11	
COUTURE	LA BOÎTE À COUTURE	12, rue Franklin Roosevelt	02 41 51 07 79	boiteacouture49@gmail.com
ÉLECTROMÉNAGER	PROXI CONFORT	21, place du Jeu de Paume	02 41 53 23 17	www.proxiconfort-varennessurloire.fr
SANTÉ	PHARMACIE	1, rue de l'Harmonie	02 41 51 72 28	pharmacie.varennes@perso.alliadis.net
TABAC	TABAC PRESSE LOTO	2, rue des Sabotiers	02 41 50 65 16	sebastien.georget@hotmail.fr
PRODUCTEURS COMMERÇANTS				
FRAISES FRAMBOISES CONFITURES	GEORGET BLAIN Cécile et Olivier	15, rue du Ault	06 44 03 08 21	
SPIRULINE	LEGRENAIS Amandine	6, rue des Sables	06 01 79 45 92	spiraldessables@gmail.com www.spiral-des-sables.fr
HÉBERGEMENT				
CAMPING	DOMAINE DE LA BRÈCHE	5, impasse de la Brèche	02 41 51 22 92	contact@domainedelabreche.com www.domainedelabreche.com
CHAMBRE(S) D'HÔTES	DENOZI Gérard	18, rue du Bas Chavigny	02 41 38 18 06	gite.varennes@gmail.com
	DAR TREVEL MISTLER-LEVEL Jean-Claude	19, rue de Gaure	09 70 99 97 30 07 81 37 75 51	www.dar-trevelvarennes.fr
CHAMBRE(S) D'HÔTES ET GÎTE	PARENTHÈSE (RÉ)CRÉATIVE BILLARD Gaëlle	5, rue de la Loire	02 41 50 90 14	gallebillard@orange.fr www.parenthese-recreative.fr
	THÉOPHANE ÉQUIPÉ Stéphane et Joyce	5, la rue Neuve	02 41 52 65 62 06 10 54 80 08	joycestephane@free.fr http://gitetheophane.free.fr
	MANOIR DE CHAMPFREAU GUDERIAN Steven et RIEDNER Bruce	8, rue de la Croix des Noues	02 41 38 40 41 06 79 33 68 82	info@champfreau.com www.champfreau.com
	MERCK Jean	3, rue de la Folie	02 41 51 79 24	
	QUENDEZ Ghislaine	5, rue du Bas Chavigny	02 41 67 90 43	ghislaine.quendez@hotmail.fr
GÎTE	LA POÉSIE FIÈVRE Thierry	1, rue de l'Écheneau	06 24 69 50 56	thierry@thierryfievre.com
	LA LICORNE PORTE Didier et Danièle	13, rue du Sault	07 89 57 41 75	did.port@wanadoo.fr
	LES MARINIERS DE LA LOIRE ROBIN Gaëlle	25, rue de Gaure	02 41 38 14 10	contact@location-gite-saumur.com www.location-gite-saumur.com
	LA VILLA BERNARD TRASTET Lydie	5, rue de l'Écheneau	06 88 36 80 88	lavillabernard49@gmail.com
SERVICES				
AMBULANCES, VSL, TAXIS	AMBULANCES SAUMUROISES	ZA Prée Bertain	02 41 51 78 78	www.ambulances-saumur.com
TRANSPORT, TAXIS	ABS TAXI FOUCHER	23, rue de Gaure	06 07 79 79 33	johnny.foucher@sfr.fr
AGENCE DE PUBLICITÉ	KLD MEDIA	2, rue Pied Mailloche	09 52 68 92 21	
ECRIVAIN PUBLIQUE	ARNAUD-BILLARD Gaëlle	5, rue de la Loire	06 20 89 13 11	enquelquesmots@orange.fr www.enquelquesmots.com
SOCIÉTÉ DE SERVICES ET INGÉNIERIE INFORMATIQUE	KOSKA	4, Île Oger	02 41 50 67 64	www.koska.fr
SOINS				
MASSAGES BIEN-ÊTRE	ÉCRIN DE PURETÉ GAUJOUR Myriam	28, rue de la Maréchalerie	07 86 72 57 47	ecrin-de-purete@hotmail.com https://salon-ecrindepurete.com
RÉFLEXOLOGIE, SOINS ÉNER- GÉTIQUES, SHIATSU, COURS DE DO-IN, ATELIERS	MÉNARD Anne-Sophie	8, rue de la Loire	06 26 05 84 74	menard.annesophie49@gmail.com www.eveilsoins49.sitew.fr
HYPNOTHÉRAPIE	BORRAS Éric	12, place des Ouches	06 10 14 20 36	hypnotherapeute-eric.com
	DE ROUST Sandrine	12, place des Ouches	06 23 92 03 32	https://hypnose-saumur-sandrine- de-roust.business.site
HYPNOTHÉRAPIE SOINS ÉNERGÉTIQUES	LACROIX Vanessa	10, rue des Jardins	06 17 44 23 43	www.vanessalacroix.wix.com/ hypnose-coaching49



SERVICES DE SANTÉ À VARENNES

MAISON DE SANTÉ - 8, rue de la Loire

Médecins généralistes	Dr TARDY Christian	02 41 67 54 04
	Dr NALIN Laurence	02 41 51 72 14
	Dr FLÉVIN Alisée	02 41 51 43 78
Médecin psychiatre	Dr LEBREUILLY PAILLARD	02 49 19 01 29
Psychologue Clinicienne	Dr DUFLOS Delphine	06 26 47 58 79
Pédicure / podologue	ANNERAU-GUEDON Tiphany	02 41 67 59 85
Infirmiers	N'GUYEN Bao	02 41 38 17 13
Sage-femme	LESTIENNE Audrey	06 60 24 84 11
Kinésithérapeute	BRUNO Rita	02 41 38 75 14
Orthophonistes	SEURAT Héloïse	06 59 47 44 83
	BRAUD Delphine	06 07 74 16 23

INFIRMIERS - 12, place du Jeu de Paume

Infirmiers	SAWADOGO Gaël TOUZEAU Maëva	06 51 93 93 91
------------	--------------------------------	----------------

PHARMACIE - 1, rue de l'Harmonie

Pharmacien	Dr GIRAULT Christophe	02 41 51 72 28
------------	-----------------------	----------------

SERVICES DE SANTÉ AUTOUR DE VARENNES

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Allonnes	Dr BENZEKRIT	02 41 52 00 10
	Dr LEPONT	02 41 52 06 44
Brain-sur-Allonnes	Dr MIHAESCU	02 41 38 65 72

CHIRURGIENS-DENTISTES

Allonnes	Dr FEVE Fabienne	02 41 52 02 52
----------	------------------	----------------

PHARMACIES

Allonnes		02 41 52 00 07
Brain-sur-Allonnes		02 41 52 04 14
Fontevraud l'Abbaye		02 41 51 71 13

MAISONS DE RETRAITE

Allonnes		02 41 53 55 00
Fontevraud l'Abbaye		02 41 52 01 11

NUMÉROS D'URGENCE

Centre Anti-Poison		02 41 48 21 21
SAMU	Composer le 15	
Pompiers	Composer le 18 ou le 112 depuis un portable	

AUTRES SERVICES

Ecole Publique	ce.0490553k@ac-nantes.fr	02 41 51 75 40
Mairie	mairie@varennessurloire.fr	02 41 51 72 29
Maison de l'enfance	afr.directionvivado@gmail.com	02 41 67 71 79
Agence Postale Communale		02 41 51 72 29

GALLARD THIERRY

Taille de pierre
Maçonnerie



9, rue de l'Etang
49730 Varennes sur Loire
Tél : 06 76 46 38 42
thierry.gallard0404@orange.fr

ANDREY COIFF S.T. TIC

Coiffure et esthétique

11 rue de la Loire
49730 Varennes-sur-Loire

02 41 51 77 11

Domaine de la Brèche
DEPUIS 1973

Domaine de la Brèche - Etang de la Brèche
5, impasse de la Brèche - RD952
49730 Varennes-sur-Loire

Tél. +33 (0)241 512 292 - Fax +33 (2)241 512 724
contact@domainedelabreche.com - www.domainedelabreche.com

C. Coulbary
Taille de pierre
Aérogommage
Restauration
Création
Entretien

49730 VARENNES-SUR-LOIRE - 07 68 04 21 22
c.coulbary@hotmail.com



ETS
MARSILLE ALAIN



Chauffage . Plomberie . Sanitaire . Electricité

02 41 51 79 54

alainmarsille@orange.fr

www.chauffage49-marsille.com

CREATION
COIFFURE

Edith TRASTET

14, rue de la Maréchalerie
49730 Varennes sur Loire

02 41 67 51 55



ABP
ENERGIES

06.50.17.58.62 / 02.49.19.06.03

- Plomberie / Sanitaire
- Chauffage
- Climatisation
- Électricité

RÉNOVATION - NEUF - DÉPANNAGE

VARENNES SUR LOIRE
abpenergies49@gmail.com



La Boîte à Couture
Une présence. Un conseil...

Vente et Dépannage
Machine à Coudre, toutes marques
Mercerie, Laine, Tissus...

02.41.51.07.79

boite-a-couture.fr
12 Rue Franklin Roosevelt - 49400 Saumur



Ambulances Saumuroises


Ambulances
VSL TAXIS*

02 41 38 22 76

* Commune de stationnement Saumur, Artannes-sur-Thouet, Varennes-sur-Loire et le Coutray-Macouard

235, route de Fontevraud - 49400 SAUMUR
ZA La Prée Bertain - 49730 VARENNES-SUR-LOIRE





Christophe PEARSON

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE

Tél. 02.41.53.23.17 - Port. 06.83.75.41.10 - pearson.elec@orange.fr
21, place du jeu de Paume 49730 Varennes sur Loire



Les Maîtres Bouchers du Terroir

Boucherie GAUFRETEAU
Nicolas et Julie

09 67 76 28 90

1bis Place du Jeu de Paume • 49730 Varennes-sur-Loire
boucheriegaufreteau@orange.fr

Béatrice et Jean-Marie REFFAY
MAÎTRE ARTISAN CHARCUTIER-TRAITEUR

Sur vos marchés :

Mardi : Montreuil-Bellay - Mercredi : St-Hilaire-St-Florent
Jeudi : Saumur "Les Ponts" - Vendredi : Varennes-sur-Loire
Samedi : Saumur "Place St Pierre"

Buffet froid
Plats cuisinés

Tél. 02 41 51 71 55
email : reffaytraiteur@wanadoo.fr - 49730 Varennes sur Loire



KALIFROID
Froid et Climatisation

Bruno TALLUAU
Tél. 07 86 14 31 46
kalifroid49@gmail.com

20 rue des petits champs 49730 VARENNES SUR LOIRE

Correction & réécriture
Rédaction & biographie
Ateliers d'écriture
(Saumur, Bourgueil)

POUR
PARTICULIERS ET
PROFESSIONNELS

Courriers administratifs et
personnels, discours,
CV/lettre de motivation,
mémoire d'étude, etc.

En quelques mots
Gaëlle Arnaud-Billard
Écrivaine publique à Varennes-sur-Loire
06 20 89 13 11 - enquelquesmots@orange.fr
www.enquelquesmots.com

VENTE ET REPARATION DE MACHINES AGRICOLES ET MOTOCULTURE

MATÉRIELS ET PIÈCES AGRICOLES
PARC ET JARDIN
SERVICE APRÈS VENTE
BRICOLAGE ET ÉQUIPEMENTS

HUET2M
www.huet-2m.com




12 ZA PRÉE BERTAIN
49730 VARENNES SUR LOIRE
02.41.38.94.32
huet2m@orange.fr
www.huet-2m.com

EPAGRI.COM

Producteur Fraises & Framboises




GEORGET-BLAIN
Cécile et Olivier

Tel: 06.44.03.08.21

15 Rue du saut
49730 Varennes sur Loire

Récoltes Plaine Terre
Saveurs Tourangelles et Angevines



TOP GARAGE

Mécanique
Carrosserie
Dépannages...
Réparations
toutes marques

GARAGE DU JEU DE PAUME

ZA Prée Bertain
49730 VARENNES-SUR-LOIRE
TÉL. 02 41 51 72 19

CHRIS-RÉNOV
- Peintre -



- Peinture intérieure/extérieure
- Revêtements muraux
- Revêtements sols pvc, parquet flottant
- Pose de cloisons sèches

chrisrenov49@gmail.com
06 19 64 30 05
49730 Varennes-sur-Loire



2 & 3 AVRIL
CONCERT
2022

100
Ans



MAIRIE

22, place du Jeu de Paume
49730 Varennes-sur-Loire

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
Le samedi de 8h30 à 12h

Tél. 02 41 51 72 29
mairie@varennessurloire.fr